

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 2 juin 2020 à 20 heures 00 minute
Salle de la Délivrance aux Salines Royales**

Etaient présents :

Mmes Claudine BAU, Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, MM. Christophe ESSELIN, Bernard FRANÇOIS, Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, MM. Jérôme LANG, Bernard LOUIS, Christian MIESCH, Michel NEUVILLER, Mmes Laurence OBELLIANNE, Isabelle PETIT-FONTAINE, Sandrine PIERRON, Myriam RAUCH, Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

COMMUNICATIONS :

Jérôme LANG ouvre la séance et demande à chaque conseiller de compléter le formulaire de la Communauté de Communes du Saulnois (destiné à chaque nouvel élu) et de les rendre en fin de séance.

Il énonce les règles de tenues des séances d'un conseil municipal.

Michel HAMANT informe que deux rencontres ont eu lieu avec Bernard FRANÇOIS dans le cadre d'une continuité de gestion des Salines Royales. Également, les dossiers de demande de subventions des associations sont en cours de révision et bientôt disponibles pour les retirer.

Un débat entre M. Jérôme LANG et les représentants de la liste opposante : POUR DIEUZE : Une équipe, des Réalisations et des Projets a permis d'établir la composition des commissions et groupes de travail associés.

Dominique SASSO précise que les travaux de la ruelle des Barbacanes sont terminés et qu'un contrôle de bonne exécution sera effectué.
De plus, le projet des liaisons douces est encore en chantier.

Jérôme LANG annonce la date du prochain conseil municipal, envisagé le mardi 16 juin 2020, en fonction des points à adopter en séance.

Renseignements seront donnés sur les délais et les travaux liés à la Fibre sur la commune lors du prochain conseil municipal.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 20/III/14 Conseil municipal. Démissions de conseillers municipaux
- 20/III/15 Conseil municipal. Installation des commissions communales
- 20/III/16 Conseil municipal. Désignation des membres et délégués aux commissions communales – E.P.C.I. et divers
- 20/III/17 Conseil municipal. Indemnité au maire
- 20/III/18 Conseil municipal. Indemnité aux adjoints au maire
- 20/III/19 Conseil municipal. Délégation du conseil municipal au maire
- 20/III/20 Personnel communal. Création et suppressions de postes
- 20/III/21 Personnel communal. Mise à disposition de personnels
- 20/III/22 Marché approvisionnement de gaz naturel – Société Total Direct Energie
- 20/III/23 Marché approvisionnement en électricité – Société Electricité de France
- 20/III/24 Immeuble 23 avenue du Général de Gaulle. Remboursement à la SCI de l'Avenir
- 20/III/25 Groupe scolaire Gustave Charpentier. Fusion des écoles
- 20/III/26 Centre équestre. Contrat de concession avec délégation de service public
- 20/III/27 Magasin Empreinte sis 23 avenue du Général de Gaulle. Bail dérogatoire Société LEONA et ENZO
- 20/III/28 Maison médicale – bail professionnel Ville – Mme REZNY-BEHM
- 20/III/29 Bilan annuel du système d'assainissement – année 2019

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 20/III/14 : CONSEIL MUNICIPAL. DEMISSIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal
entendu son président,
Mme Claudine BAU, M. Christophe ESSELIN et Mme Sandrine PIERRON n'ayant pas pris part au vote,

VU les démissions pour raisons personnelles reçues le 26 mai 2020 de M. Fernand LORMANT, Mme Sylviane HERBIN et M. Richard MATTHIAS, conseillers municipaux – liste « Pour Dieuze : Une Equipe, des Réalisations, des Projets »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que c'est le suivant sur la liste qui remplace le conseiller démissionnaire,

considérant que les suivants sur la liste sont Mme Claudine BAU, M. Christophe ESSELIN et Mme Sandrine PIERRON qui ont accepté d'intégrer le conseil municipal,

après délibération

- valide l'intégration de Mme Claudine BAU, M. Christophe ESSELIN et Mme Sandrine PIERRON en qualité de conseillers municipaux.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/15 : CONSEIL MUNICIPAL. INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant les organigrammes des 6 commissions communales et délégations aux adjoints présentés en annexe I,

après délibération

- arrête les 6 commissions communales et comités présentés en annexe jointe.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/16 : CONSEIL MUNICIPAL. DESIGNATION DES MEMBRES ET DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES – E.P.C.I. ET DIVERS

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant l'organigramme des délégués aux commissions communales, E.P.C.I. et divers présenté en annexe II,

après délibération

- décide d'élire les délégués à chaque commission, E.P.C.I. et divers présentés en annexe jointe.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/17 : CONSEIL MUNICIPAL. INDEMNITE AU MAIRE

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, 1^{er} adjoint,
M. Jérôme LANG, maire ayant quitté la salle,
considérant qu'après le renouvellement général du conseil municipal, il appartient à l'assemblée de déterminer le montant de l'indemnité à verser au maire,
considérant les articles L 2123-23 et 24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les conditions d'attribution aux maire et adjoints de l'indemnité correspondante à l'exercice de leurs fonctions.

considérant l'élection du maire en date du 25 mai 2020,

après délibération

- décide de fixer l'indemnité au maire selon le tableau ci-après :

Population habitants	Taux maximum Indice 1027 (%)	Montant brut Mois (€)
1.000 à 3.499	51,6	2.006,93

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/18 : CONSEIL MUNICIPAL. INDEMNITE AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,
entendu son président,
M. Michel HAMANT, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Francine HERBUVEAUX et M. Daniel HOCQUEL, adjoints au maire ayant quitté la salle,
considérant qu'après le renouvellement général du conseil municipal, il appartient à l'assemblée de déterminer le montant de l'indemnité à verser aux adjoints.
considérant les articles L 2123-23 et 24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les conditions d'attribution aux maire et adjoints de l'indemnité correspondante à l'exercice de leurs fonctions.

considérant l'élection des adjoints au maire en date du 25 mai 2020,

après délibération

- décide de fixer l'indemnité des adjoints au maire selon le tableau ci-après :

Population habitants	Taux maximum Indice 1027 (%)	Montant brut Mois (€)
1.000 à 3.499	19,8	770,10

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/19 : CONSEIL MUNICIPAL. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, 1^{er} adjoint,
M. Jérôme LANG, maire ayant quitté la salle,
considérant que le conseil municipal, pour des raisons d'ordre pratique, ne peut régler dans le détail tous les problèmes de gestion des affaires de la commune,
considérant les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les conditions de délégation du conseil municipal au maire,

après délibération,

- décide de déléguer au maire, pour la durée du mandat, dans les domaines suivants :
 - ✓ d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
 - ✓ de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
 - ✓ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 214.000 € HT (marchés à procédure adaptée) ;
 - ✓ de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - ✓ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - ✓ de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - ✓ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - ✓ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - ✓ de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
 - ✓ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - ✓ de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - ✓ d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
 - ✓ d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 € pour les communes de moins de 50.000 habitants et de 5.000 € pour les communes de 50.000 habitants et plus ;
 - ✓ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
 - ✓ d'exercer ou de déléguer, en application de l'article [L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

- ✓ d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- ✓ d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Le maire assumera la charge des matières déléguées sous le contrôle du conseil. Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/20 : PERSONNEL COMMUNAL. CREATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le conseil municipal,
entendu son président,
conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 6 février 2020 pour la nomination d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
considérant la mutation de deux agents au 1^{er} décembre 2019 et 1^{er} mars 2020,
considérant la démission d'un agent au 13 mai 2020,

après délibération

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} juin 2020.
- décide la suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet au 1^{er} juin 2020.
- décide la suppression d'un poste de chef de service de police municipale au 1^{er} juin 2020.
- décide la suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juin 2020.
- décide de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2020.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/21 : PERSONNEL COMMUNAL. MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 et 63,
VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
considérant que la gestion administrative du Syndicat Intercommunal de la Piscine de Val de Bride est confiée à la commune de Dieuze,
considérant que les agents des services techniques de la commune de Dieuze peuvent être appelés à suppléer, en cas de besoin exceptionnel, les agents techniques de la piscine dans leur mission,

après délibération

- autorise la mise à disposition de certains agents au Syndicat Intercommunal de la Piscine de Val de Bride.
- autorise le maire à signer la convention à intervenir.
- autorise le maire à prendre les arrêtés correspondants.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/22 : MARCHE APPROVISIONNEMENT DE GAZ NATUREL – SOCIETE TOTAL DIRECT ENERGIE

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
considérant que le marché en cours arrivait à expiration courant juin 2020,
considérant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et l'impossibilité de réunir le conseil municipal,
considérant la délibération du conseil municipal n° 14/V/29 du 3 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire,
VU la décision du maire n° 20/04 du 4 mai 2020 prise par M. Fernand LORMANT, maire, portant attribution du marché « approvisionnement de gaz naturel » à la Société Total Direct Energie pour un montant de 58.461,85 € TTC annuel pour une durée de 3 ans à compter de juin 2020,

après délibération

- valide la décision du maire précitée et attribue le marché « approvisionnement de gaz naturel » à la Société Total Direct Energie pour un montant de 58.461,85 € TTC annuel pour une durée de 3 ans à compter de juin 2020.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/23 : MARCHE APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE – SOCIETE ELECTRICITE DE FRANCE

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
considérant que le marché en cours arrivait à expiration courant juin 2020,
considérant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et l'impossibilité de réunir le conseil municipal,
considérant la délibération du conseil municipal n° 14/V/29 du 3 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire,
VU la décision du maire n° 20/05 du 5 mai 2020 prise par M. Fernand LORMANT, maire, portant attribution du marché « approvisionnement en électricité » à la Société Electricité de France pour un montant de 119.203,96 € TTC annuel pour une durée de 2 ans à compter de juin 2020,

après délibération

- valide la décision du maire précitée et attribue le marché « approvisionnement en électricité » à la Société Electricité de France pour un montant de 119.203,96 € TTC annuel pour une durée de 2 ans à compter de juin 2020.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/24 : IMMEUBLE 23 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE. REMBOURSEMENT A LA SCI DE L'AVENIR

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
considérant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et l'impossibilité de réunir le conseil municipal,

considérant la cession de l'immeuble sis 23 avenue du Général de Gaulle à Dieuze par la SCI de l'Avenir à la commune par acte notarié n° 4772 du 26 juillet 2019,

considérant la délibération du conseil municipal n° 14/V/29 du 3 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire,

VU la décision du maire n° 20/03 du 7 avril 2020 prise par M. Fernand LORMANT, maire, portant remboursement de son abonnement gaz à M. Thierry OTTMANN, gérant de la SCI de l'Avenir, d'un montant de 1.507,68 € pour la période de juillet 2019 à mars 2020,

après délibération

- valide la décision du maire précitée.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/25 : GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE CHARPENTIER. FUSION DES ECOLES

Le conseil municipal

entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,

considérant la proposition de fusion entre l'école maternelle et l'école élémentaire Gustave Charpentier émanant des services de l'Education Nationale,

considérant l'avis favorable émis par le conseil extraordinaire de l'école élémentaire du 17 décembre 2019,

considérant l'avis défavorable émis par le conseil extraordinaire de l'école maternelle du 6 janvier 2020,

considérant que cette fusion permettra de rationaliser les coûts en impliquant qu'une seule direction avec du temps supplémentaire pour décharge de direction et une meilleure cohérence pédagogique,

après délibération

- donne un avis favorable à la fusion des deux écoles maternelle et élémentaire Gustave Charpentier dès la rentrée de septembre 2020. Cet établissement se nommera « le groupe primaire Gustave Charpentier ». Le poste ouvert de directeur de l'école maternelle est bloqué.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/26 : CENTRE EQUESTRE. CONTRAT DE CONCESSION AVEC DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal,

entendu son président,

considérant la délibération n° 19/III/36 du 25 avril 2019 autorisant la signature d'un contrat de concession avec délégation de service public avec la SCEA Elevage d'Amoros représentée par Mme Stéphanie POTIER pour l'exploitation du centre équestre de Dieuze, avec une redevance mensuelle de 990 €,

considérant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et la fermeture au public des installations,

considérant la demande de Mme POTIER pour un report de redevance de 6 mois,

considérant que le premier appel de fonds a eu lieu en septembre 2019 avec entrée en jouissance le 1^{er} mai 2019 (gratuité de mai à août 2019 inclus),

considérant les travaux réalisés dans l'établissement par la commune en accord avec le locataire pour un montant de 17.639,25 € HT (Entreprise Colas pour 11.511,50 € HT et Société Unibéton pour 6.127,75 € HT),

après délibération

- décide une augmentation de la redevance mensuelle actuelle de 990 € à 1.125,69 € à compter du 1^{er} juillet 2020 intégrant ainsi les travaux réalisés.

- autorise une prolongation du contrat de concession avec délégation de service public de 6 mois soit jusqu'au 31 octobre 2031 avec report des redevances à compter de septembre 2020 pour la redevance de mars et ainsi de suite.
Le montant des redevances de septembre 2020 à décembre 2020 sera de 990 € et à compter de janvier 2021 elle passera à 1.125,69 €.
- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir audit contrat et tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 20/III/27 : MAGASIN EMPREINTE SIS 23 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE.
BAIL DEROGATOIRE SOCIETE LEONA ET ENZO**

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
considérant le bail dérogatoire n° 5118 du 6 février 2020 conclu entre la commune de Dieuze et la Société LEONA ET ENZO représentée par M. Jérôme RIBOULOT pour la location d'un ensemble immobilier sis à Dieuze 23 avenue du Général de Gaulle pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2021 pour un loyer mensuel de 456 € TTC à compter du 1^{er} avril 2020,
considérant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et la fermeture de son magasin de chaussures au public,
considérant la demande de M. RIBOULOT pour l'annulation de loyer à compter du mois d'avril 2020,
considérant que les loyers n'ont pas été émis depuis avril 2020,
après délibération

- autorise un report du loyer mensuel de 456 €. Les titres correspondants seront émis en juillet 2020 pour la période d'avril à juillet 2020. Une demande d'étalement de la dette pourra être formulée par M. RIBOULOT auprès du Trésorier du Sud Saulnois.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/28 : MAISON MEDICALE – BAIL PROFESSIONNEL VILLE – REZNY-BEHM

Le conseil municipal,
entendu Mme Sylvie RESCHWEIN, adjointe déléguée,
considérant le bail professionnel signé le 1^{er} janvier 2015 entre la commune de Dieuze et Mme Anne-Sophie REZNY-BEHM, psychologue – hypnothérapeute, relatif à la location d'une partie d'un ensemble immobilier à usage professionnel au 3 rue André Nimsgerns à Dieuze, avec un loyer, révisable annuellement, de 90 €/mois et 10 € de charges,
considérant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et à la fermeture de son cabinet,
considérant la demande de Mme REZNY-BEHM pour un report de loyer à compter du mois d'avril 2020,
considérant que les loyers n'ont pas été émis depuis avril 2020,
après délibération

- autorise un report du loyer mensuel de 96,94 € + 10 € de charges. Les titres correspondants seront émis en juillet 2020 pour la période d'avril à juillet 2020. Une demande d'étalement de la dette pourra être formulée par Mme REZNY-BEHM auprès du Trésorier du Sud Saulnois.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 20/III/29 : BILAN ANNUEL DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,

considérant le bilan annuel du système d'assainissement – BAFSA 2019, établi par MATEC, Moselle Agence Technique,

après délibération

- valide le BAFSA 2019 tel que présenté en annexe.

VOTE : voté à l'unanimité

Divers :

Après épuisement des points du conseil validés à l'unanimité, Jérôme Lang donne la parole à M. Christophe ESSELIN afin qu'il apporte des précisions sur l'ouverture des déchèteries du Saulnois. Delme et Dieuze accueillent à nouveau sans rendez-vous car leurs implantations géographiques n'engendreront pas de problème de circulation en cas d'attente. Les deux autres restent accessibles sur rendez-vous, car en raison de la crise sanitaire, les prestataires n'ont pas la possibilité de les vider en simultané. A Dieuze, l'ASVP de la commune est présent en fin de créneau pour une éventuelle gestion en cas de problèmes d'incivilités.

Pour conclure, le maire propose au public présent d'intervenir pour d'éventuelles questions.

Questions de l'assistance :

Bernard FRANÇOIS s'interroge quant à l'organisation des prochaines manifestations.

Jérôme Lang y répond. Suite à sa conversation téléphonique avec le sous-préfet, il annonce :

12 juin : pas de foire commerciale d'été

18 juin : pas plus de 10 personnes autorisées

Fête de la musique : pas plus de 10 personnes autorisées

13 juillet : information sur son éventuelle tenue le 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 H 15.

ORGANIGRAMME DES COMITES

Le maire est président de droit de chacun des 6 comités
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

1^{er} comité

FINANCES

Le maire préside et anime la commission finances
M. Michel HAMANT est nommé adjoint suppléant

Membres du conseil municipal	Attributions/observations
- Bernard LOUIS - Lalcen BERDOUZI - Anne-Marie JACQUOT - Rachel SCHREINER-WIRTZ - Daniel SCHWARTZ - Christophe ESSELIN	• Toutes les affaires financières et gestion du patrimoine • C.A.O. • Service administratif • Péricolaire • Ecoles (pour le personnel) • Dossier presse
Groupe de travail – membres cooptés	
- Mickaël BEROT - Stéphanie CALVET - Patrick L'HUILLIER - Jean-Marie WAGNER - Le représentant du Trésor Public	

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS COMMUNALES

**Le maire est président de droit de chacune des 6 commissions
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions**

1^{ère} Commission

FINANCES

Le maire préside et anime la commission finances
M. Michel HAMANT est nommé adjoint suppléant

Membres du conseil municipal	
- Bernard LOUIS - Lahcen BERDOUZI - Anne-Marie JACQUOT - Rachel SCHREINER-WIRTZ - Daniel SCHWARTZ - Christophe ESSELIN	Attributions/observations • Toutes les affaires financières et gestion du patrimoine • C.A.O. • Service administratif • Périodique • Ecoles (pour le personnel) • Dossier presse

ORGANIGRAMME DES COMITES

**Le maire est président de droit de chacun des 6 comités
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions**

2^{ème} Comité

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET ECOLOGIE

M. Michel HAMANT préside et anime la commission démocratie participative et écologie
Mme Sylvie RESCHWEIN est nommée adjointe suppléante

Membres du conseil municipal	Attributions/observations
- Agathe DREISTADT - Rachel SCHREINER-WIRTZ - Isabelle BECK - Bernard LOUIS - Lahcen BERDOUZI - Michel NEUVILLER - Daniel SCHWARTZ - Sylvie TORMEN - Bernard FRANÇOIS - Laurence OBELLIANNE	• Salines Royales • Tourisme • Comité d'organisation des manifestations publiques et cérémonies patriotiques • Bulletin municipal • Associations (subventions et vie associative) • Communication/réseaux sociaux • Développement durable • Accueil nouveaux habitants • Démarche et consultation participative à l'attention des citoyens • Concours des maisons fleuries • Dossier presse
Groupe de travail – membres cooptés - Pauline WIRTZ - Bernard HOPP - Marc MOUCHOT - Juliette SOMME - Claude NEIHOUSER - Sophie HARDOUIN - Philippe MOUGDON - Agnès LONARDI - Jean-Marie WAGNER - Alexandre LODI - Cyril PELZER	

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire est président de droit de chacune des 6 commissions
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

2ème Commission

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET ECOLOGIE

M. Michel HAMANT préside et anime la commission démocratie participative et écologie
Mme Sylvie RESCHWEIN est nommée adjointe suppléante

Membres du conseil municipal	Attributions/observations
- Agathe DREISTADT - Rachel SCHREINER-WIRTZ - Isabelle BECK - Bernard LOUIS - Lahcen BERDOUZI - Michel NEUVILLER - Daniel SCHWARTZ - Sylvie TORMEN - Bernard FRANÇOIS - Laurence OBELLIANNE	• Salines Royales • Tourisme • Comité d'organisation des manifestations publiques et cérémonies patriotiques • Bulletin municipal • Associations (subventions et vie associative) • Communication/réseaux sociaux • Développement durable • Accueil nouveaux habitants • Démarche et consultation participative à l'attention des citoyens • Concours de maisons fleuries • Dossier presse

ORGANIGRAMME DES COMITES

**Le maire est président de droit de chacun des 6 comités
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions**

3^{ème} comité

TRAVAUX - SPORTS

M. Dominique SASSO préside et anime la commission travaux et sports
M. Daniel HOCQUEL est nommé adjoint suppléant

Attributions/observations	
Membres du conseil municipal TRAVAUX (dont s/commission cimetière - s/commission circulation) - Christian MIESCH - Bernard LOUIS - Michel NEUVILLER - Lahcen BERDOUZI - Isabelle PETIT-FONTAINE - Daniel SCHWARTZ - Sandrine PIERRON - Claudine BAU Groupe de travail - membres cooptés - Guillaume FRAU - Olivier CAYEL - Mickaël BEROT - Dominique TOUSSAINT - Charles MARTIN - Jean-Marie WAGNER - Cyril PEIZER - Alexandre LODI - s/commission circulation : CFIM - sapeurs-pompiers - Auto-Ecole KRAUSS et ECD - gendarmerie - ASVP mairie La commission pourra coopter des personnes susceptibles d'apporter leur aide	• Etudes - programmation et suivi des travaux communaux • Services des eaux - assainissement - éclairage public - espaces verts - entretien Cimetière • Centre de Secours • Services techniques • Accessibilité des bâtiments • Associations sportives • Gestion aérodrôme • Gestion du gymnase • Dossier presse

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire est président de droit de chacune des 6 commissions Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister, dans la mesure du possible, à toutes les réunions

3^{ème} commission

TRAVAUX - SPORTS

M. Dominique SASSO préside et anime la commission travaux et sports
M. Daniel HOCQUEL est nommé adjoint suppléant

Membres du conseil municipal	Attributions/observations
TRAVAUX (dont s/commission cimetièrè – s/commission circulation) - Christian MIESCH - Bernard LOUIS - Michel NEUVILLER - Lahcen BERDOUZI - Isabelle PETIT-FONTAINE - Daniel SCHWARTZ - Sandrine PIERRON - Claudine BAU	• Etudes – programmation et suivi des travaux communaux • Services des eaux – assainissement – éclairage public – espaces verts – entretien • Cimetière • Centre de Secours • Services techniques • Accessibilité des bâtiments • Associations sportives • Gestion aérodrome • Gestion du gymnase • Dossier presse

ORGANIGRAMME DES COMITES

Le maire est président de droit de chacun des 6 comités
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

4ème comité

EDUCATION – JEUNESSE – URBANISME

Mme Francine HERBUVEAUX préside et anime la commission éducation – jeunesse – urbanisme
Mme Sylvie RESCHWEIN est nommée adjointe suppléante

Membres du conseil municipal	Attributions/observations
- Anne-Marie JACQUOT - Sylvie TORMEN - Isabelle BECK - Bernard LOUIS - Lahcen BERDOUZI - Myriam RAUCH - Michel NEUVILLER - Christophe ESSELIN - Claudine BAU	• Toutes les affaires se rapportant à la maîtrise foncière et droit des sols • Environnement – cadre de vie • Construction logements • Commission de révision cadastrale • Informatisation du cadastre • Funérarium • Toutes les affaires scolaires • Centre de loisirs • Service accueil périscolaire • Dossier presse
Groupe de travail - membres cooptés - Olivier CAYEL - Pauline WIRTZ - Juliette SOMME - Guillaume FRAU - Christel COURSAULT - Bénédicte FABRE - Agnès LONARDI - Michel RECHENMANN	

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire est président de droit de chacune des 6 commissions
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

4^{ème} commission

EDUCATION – JEUNESSE – URBANISME

Mme Francine HERBUVEAUX préside et anime la commission éducation – jeunesse – urbanisme
Mme Sylvie RESCHWEIN est nommée adjointe suppléante

Attributions/observations	
Membres du conseil municipal	• Toutes les affaires se rapportant à la maîtrise foncière et droit des sols • Environnement – cadre de vie • Construction logements • Commission de révision cadastrale • Informatisation du cadastre • Funérarium • Toutes les affaires scolaires • Centre de loisirs • Service accueil périscolaire • Dossier presse
- Anne-Marie JACQUOT - Sylvie TORMEN - Isabelle BECK - Bernard LOUIS - Lahcen BERDOUZI - Myriam RAUCH - Michel NEUVILLER - Christophe ESSELIN - Claudine BAU	

ORGANIGRAMME DES COMITES

Le maire est président de droit de chacun des 6 comités
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

5ème comité

SOLIDARITE - SANTE

Mme Sylvie RESCHWEIN préside et anime la commission solidarité – santé
Mme Francine HERBUVEAUX est nommée adjointe suppléante

Attributions/observations	
Membres du conseil municipal - Agathe DREISTADT - Rachel SCHREINER-WIRTZ - Sylvie TORMEN - Anne-Marie JACQUOT - Lahcen BERDOUZI - Myriam RAUCH - Daniel SCHWARTZ - Laurence OBELLIANNE - Sandrine PIERRON	• Action sociale – CCAS • PAIO Permanence Accueil information Orientation • Logements • Repas des Aînés • Maison médicale/M.S.P. • Bibliothèque • MJC/Centre social • Dossier presse
	Groupe de travail – membres cooptés - Évelyne FRACHE - Pauline WIRTZ - Claude NEIHOUSER - Christel COURSAINT - Bénédicte FABRE - Agnès LONARDI - Assistantes sociales, ASSAJUCO, Croix-Rouge, Restos du Cœur, A.D.P.C. – Donneurs de Sang

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire est président de droit de chacune des 6 commissions
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

5^{ème} commission

SOLIDARITE - SANTE

Mme Sylvie RESCHWEIN préside et anime la commission solidarité – santé
Mme Francine HERBUVEAUX est nommée adjointe suppléante

Membres du conseil municipal

- Agathe DREISTADT
- Rachel SCHREINER-WIRTZ
- Sylvie TORMEN
- Anne-Marie JACQUOT
- Lahcen BERDOUZI
- Myriam RAUCH
- Daniel SCHWARTZ
- Laurence OBELLIANNE
- Sandrine PIERRON

Attributions/observations

- Action sociale – CCAS
- PAIO Permanence Accueil information Orientation
- Logements
- Repas des Aînés
- Maison médicale/M.S.P.
- Bibliothèque
- MJC/Centre social
- Dossier presse

ORGANIGRAMME DES COMITES

Le maire est président de droit de chacun des 6 comités
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

6ème comité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Daniel HOCQUEL préside et anime la commission développement économique
M. Dominique SASSO est nommé adjoint suppléant

Membres du conseil municipal	Attributions/observations
- Christian MIESCH - Bernard LOUIS - Isabelle PETIT-FONTAINE - Lahcen BERDOUZI - Daniel SCHWARTZ - Christophe ESSELIN	• Toutes les affaires traitant de l'emploi et du développement économique • Hélice Saulnoise/Mésanges Bleues • ACAD • Commerce/Consommateurs/Elus • Suivi juridique des dossiers • Dossier presse
Groupe de travail – membres cooptés - Dominique TOUSSAINT - Gilles SOMME - Claude NEIHOUSER - Olivier CAYEL - Evence FONTAINE - Charles MARTIN - Alexandre LODI - Laëtitia JACQUIN - Patrick L'HUILLIER - Michel RECHENMANN - Mickaël BOLARDI - Président de l'ACAD	

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire est président de droit de chacune des 6 commissions
Mmes et MM. les adjoints sont convoqués et sont priés d'assister,
dans la mesure du possible, à toutes les réunions

6^{ème} commission

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Daniel HOCQUEL préside et anime la commission développement économique
M. Dominique SASSO est nommé adjoint suppléant

Membres du conseil municipal	
- Christian MIESCH - Bernard LOUIS - Isabelle PETIT-FONTAINE - Lahcen BERDOUZI - Daniel SCHWARTZ - Christophe ESSELIN	Attributions/observations • Toutes les affaires traitant de l'emploi et du développement économique • Hélice Saulnoise/Mésanges Bleues • ACAD • Commerce/Consommateurs/Elus • Suivi juridique des dossiers • Dossier presse

DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES E.P.C.I. et DIVERS

1. C.C.A.S. – Centre communal d'action sociale

Sylvie RESCHWEIN
Michel HAMANT
Rachel SCHREINER-WIRTZ
Agathe DREISTADT
Anne-Marie JACQUOT
Laurence OBELLIANNE

Personnes nommées par le maire :

- L'assistance sociale du secteur de la Ville de Dieuze
- Le président de l'ASSAJUCO ou son représentant
- La présidente de la C.R.F. ou son représentant
- La présidente du club du 3^e Age ou son représentant
- Le responsable des restos du cœur ou son représentant
- La présidente de l'A.D.P.C. ou son représentant
- Le président des Donneurs de sang.

2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

- Le maire, président ou son représentant M. Michel HAMANT

Titulaires

Dominique SASSO
Bernard LOUIS
Christophe ESSELIN

Suppléants

Daniel SCHWARTZ
Anne-Marie JACQUOT
Bernard FRANÇOIS

3. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Commissaires domiciliés dans la commune

Titulaires

Michel HAMANT
Francine HERBUVEAUX
Dominique SASSO
Daniel HOCQUEL
Sylvie TORMEN
Daniel SCHWARTZ
Anne-Marie JACQUOT
Sylvie RESCHWEIN
Sophie HARDOUIN
Juliette SOMME
Alexandre KRAUSS
Pauline WIRTZ
Christophe ESSELIN
Sandrine PIERRON

Suppléants

Agathe DREISTADT
Bernard LOUIS
Isabelle PETIT-FONTAINE
Michel NEUVILLER
Isabelle BECK
Christian MIESCH
Myriam RAUCH
Lahcen BERDOUZI
Michaël BEROT
Guillaume FRAU
Claude NEIHAUSER
Rachel SCHREINER-WIRTZ
Bernard FRANÇOIS
Claudine BAU

Commissaire domicilié hors commune

Titulaire
LANG Jérôme

Suppléant
Vianney KREBS

Commissaire propriétaire de bois ou forêts

Titulaire
MANTOUX Jean

Suppléant
RECHENMANN Michel

Seuls 8 commissaires titulaires ou suppléants (dont 1 hors commune et propriétaire de bois ou forêts) seront retenus. Le choix est laissé à l'appréciation de la direction générale des finances publiques.

4. ETABLISSEMENT HOSPITALIER SAINT-JACQUES**a) Commission administrative**

Sylvie RESCHWEIN
Laurence OBELLIANNE

b) Conseil de surveillance

Jérôme LANG (le maire)

5. M.J.C./CENTRE SOCIAL**a) Conseil d'administration**

Jérôme LANG, maire ou Sylvie RESCHWEIN son représentant

b) Centre de loisirs

Francine HERBUVEAUX
Sylvie TORMEN
Lahcen BERDOUZI
Laurence OBELLIANNE

c) Commission mixte Ville/MJC

Michel HAMANT
Dominique SASSO
Sylvie RESCHWEIN
Francine HERBUVEAUX
Laurence OBELLIANNE

6. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**6.1 Syndicat intercommunal de la piscine de Val de Briede**

Titulaires
Jérôme LANG
Michel HAMANT
Dominique SASSO
Christophe ESSELIN

Suppléants
Daniel HOCQUEL
Francine HERBUVEAUX
Sylvie RESCHWEIN
Sandrine PIERRON

6.2. Syndicat Intercommunal du Collège

Jérôme LANG
 Francine HERBUVEAUX
 Sylvie TORMEN
 Isabelle PETIT-FONTAINE
 Bernard FRANÇOIS

6.3 Syndicat Intercommunal du Centre de Secours

Jérôme LANG
 Christophe ESSELIN

6.4 Syndicat Intercommunal du Bassin Amont de la Seille (SIBVAS)

Daniel HOCQUEL
 Bernard LOUIS

6.5 Communauté de Communes du Saulnois

Jérôme LANG
 Sylvie RESCHWEIN
 Michel HAMANT
 Francine HERBUVEAUX
 Dominique SASSO
 Rachel SCHREINER-WIRTZ
 Daniel HOCQUEL
 Sylvie TORMEN
 Daniel SCHWARTZ
 Laurence OBELLIANNE
 Christophe ESSELIN

7. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU 3^e AGE

Sylvie RESCHWEIN
 Daniel SCHWARTZ
 Francine HERBUVEAUX
 Laurence OBELLIANNE

8. CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ARC EN CIEL

Sylvie RESCHWEIN
 Anne-Marie JACQUOT
 Laurence OBELLIANNE

9. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « HELICE SAULNOISE » ET « MESANGES BLEUES »

Membre de droit	: Jérôme LANG, maire, représenté par M. Michel HAMANT
Délégués	: Myriam RAUCH Christophe ESSELIN Laurence OBELLIANNE

10. LYCEE DE DIEUZE

	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration	Jérôme LANG, maire membre de droit Francine HERBUVEAUX Bernard FRANÇOIS	Michel HAMANT Sylvie RESCHWEIN Laurence OBELLIANNE
Conseil hygiène et sécurité	Jérôme LANG, maire membre de droit	

11. COLLEGE DE DIEUZE

	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration	Francine HERBUVEAUX	Michel HAMANT

12. CNAS

Michel HAMANT

13. CONSEILLER AYANT EN CHARGE LES QUESTIONS DEFENSE

Jérôme LANG

14. CORRESPONDANT COMMUNAL A LA SECURITE ROUTIERE

Dominique SASSO

15. COMMISSION DE SECURITE

Titulaires	Suppléants
Michel HAMANT Dominique SASSO Christophe ESSELIN	Francine HERBUVEAUX Michel NEUVILLER Bernard FRANÇOIS

16. ATTESTATION D'ACCUEIL DES ETRANGERS – VISITE DES LOGEMENTS

Titulaire	Suppléant
Francine HERBUVEAUX	Michel HAMANT



Commune de DIEUZE

Place de l'Hôtel de ville

57260 DIEUZE

Téléphone : 03 87 86 94 22

BILAN ANNUEL DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
ANNEE 2019

BAFSA 2019



MATEC
MOSELLE AGENCE TECHNIQUE
MOSELLE AGENCE TECHNIQUE
17, Quai Paul Wiltzer
57 000 METZ
Tel : 03 55 94 18 11

Dossier 2020EA004 - Février 2020

- A – Informations générales

A.1 – Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :		
Nom :	DIEUZE			
Taille en EH (= CBPO) :	6800			
Système de collecte		Code Sandre :		
Nom :				
Type(s) de réseau :	☐ Unitaire ☐ Séparatif ☒ Mixte 70 % Unitaire 30 % Séparatif			
Industries raccordées :	☒ Oui ☐ Non			
Exploitant :	Ville de Dieuze			
Personne à contacter :	LORMANT Fernand, Maire			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		02 57 177 015 96
Nom :	Station d'épuration de DIEUZE			
Lieu d'implantation :	Chemin de l'abattoir, 57 260 DIEUZE			
Date de mise en eau :	Décembre 2004			
Maître d'ouvrage :	Ville de DIEUZE			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	340	1940	165	6800
Temps pluie	389	2840	165	
Débit de référence :	1940 m ³ /j			
Charge entrante : (année 2019)	En kg/j DBO5 :	250	En EH :	4 167
File EAU :	Type de traitement :	Boues activées		
	Filières de traitement :	Station d'épuration urbaine		
File BOUE :	Type de traitement :	Filtre bande		
	Filières de traitement :	Serre solaire		
Exploitant :	Ville de DIEUZE			
Personne à contacter :	PIERRON Raymond, step.dieuze@orange.fr			
Milieu récepteur		Code Sandre :		
Nom :	Ruisseau de la Seille			
Masse d'eau :				
Type :	☒ Rejet superficiel	Canal ouvert		
	☐ Rejet souterrain			
Débit d'étiage :	0,08 m ³ /s			

A.2 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
DIEUZE	2005	2007	05/2005	05/2005	12/2005
VAL DE BRIDE	2008	2008	2008	2008	2008
VERGAVILLE	12/2004	07/2004	20/2005	02/2005	2005

Une étude générale est en cours de réalisation sur l'ensemble des trois communes de l'agglomération d'assainissement de la station d'épuration de Dieuze. Celle-ci doit aboutir à la mise à jour du dossier loi sur l'eau initial.

En outre, le zonage d'assainissement est en cours de révision sur la ville de DIEUZE.

- B -
BILAN ANNUEL
sur le système de collecte

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
DIEUZE	57 177	3 491	3 450	1 380	3 450	99%
VERGAVILLE	57 706	575	575	213	575	100%
VAL DE BRIDE	57 270	650	650	241	643	99%
Total	/	4 716	4 675	1 834	4 668	99%

B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
FicoMirror	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
GGB	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
EuroDieuze Industrie	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
Haeng Sieng	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
CFIM	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
Hôpital	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
Bois et Merain	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
Sartech	Dieuze		■ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
Fromagerie de l'Abbaye	Vergaville	IAA	☐ néant ☐ auto. ■ conv.	■ macropolluants ☐ micropolluants	Maxi 80kg DCO, 10KG MES, 30 m3/j	■ oui ☐ non	2013 - 10 ans

B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

Durant l'année 2019, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau d'assainissement :

- Renouvellement du réseau séparatif (eaux usées et eaux pluviales) rue de Kueny sur environ 200 ml et reprises de l'ensemble des branchements,
- Campagnes d'hydrocurage sur 2000 ml.

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Le contrôle et la surveillance du système de collecte sont effectués chaque semaine lors d'une inspection des ouvrages afin de détecter d'éventuels défauts ou colmatages.

Une inspection des déversoirs d'orages ainsi que des postes de relevages est également réalisé lors de ces visites de terrain ainsi qu'après chaque événement pluvieux de forte intensité.

Une télégestion des postes de relevage et de deux déversoirs d'orage principaux (entrée de station et résidence Passe Pierre), est réalisée via réseau GSM. Les reports se font sur le logiciel de supervision de la station d'épuration.

B.4 – L'entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien :

Les opérations d'entretien sont les suivantes :

- Surveillance et nettoyage régulier des postes de relevage et des déversoirs d'orage,
- Surveillance et nettoyage, curage, débouchage des réseaux de collecte et de transfert dès que besoin.

B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage	1020 litres	Evacuation avec les ordures ménagères
Sables	1600 kg	Evacuation avec les ordures ménagères
Huiles / Graisses	6 m3	Unité spécialisée (incinération)
Autres	/	/

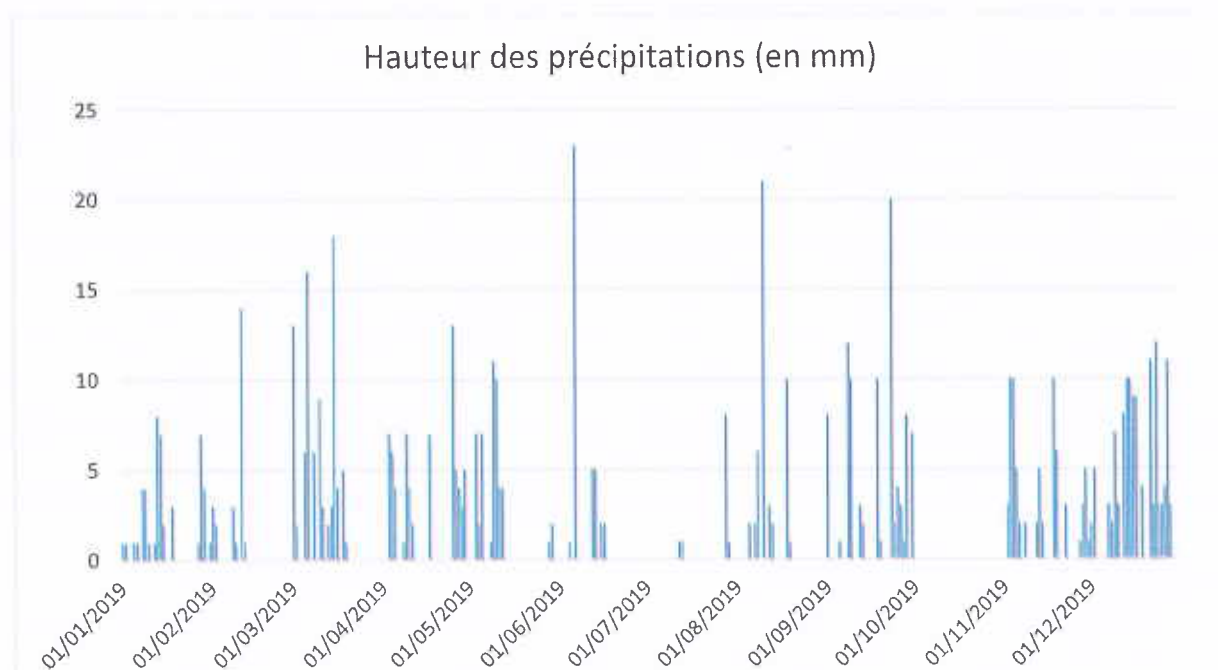
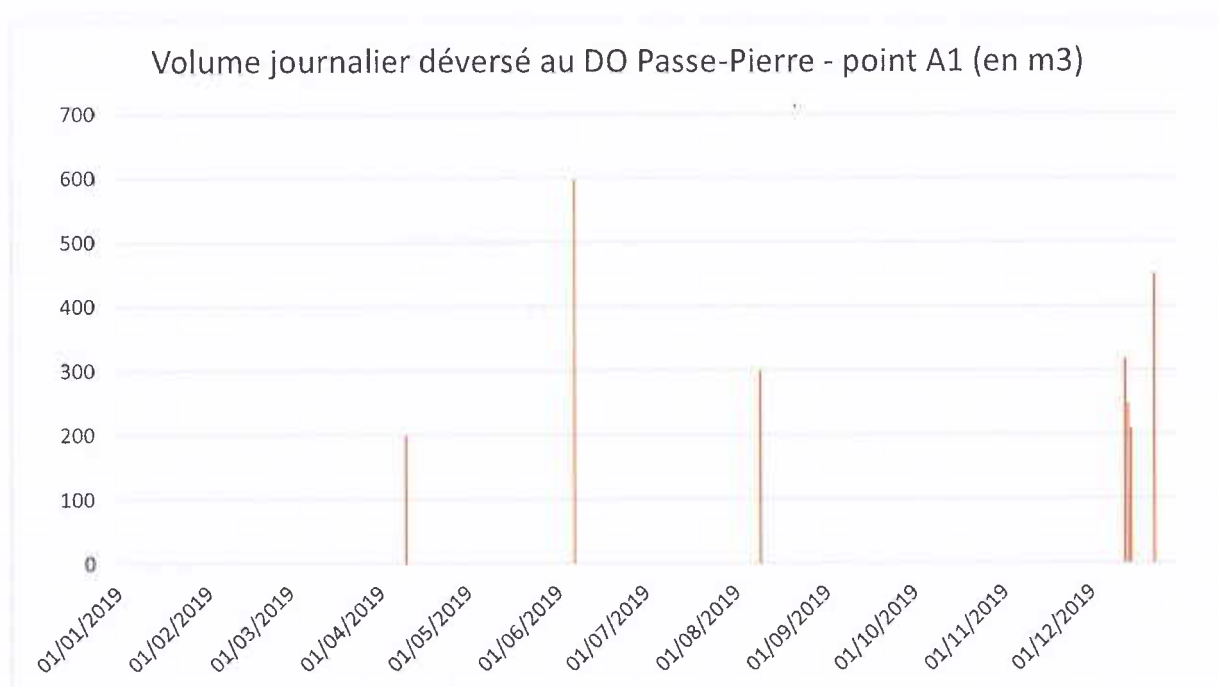
Les évacuations des sous-produits de l'épuration sont répertoriées mensuellement sur un calendrier de suivi papier ainsi que sur tableur excel servant également de cahier d'événements.

B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

B.5.1 – Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Comme le montrant les graphes suivants, les surverses au niveau du DO Passe-Pierre (point réglementaire A1) sont directement liées à l'intensité des précipitations mais également à leur durée dans le temps (épisodes moins intenses mais plus longs).

En 2019, 7 jours ont vu le déversoir d'orage Passe-Pierre surverser pour un volume total de 2332 m3. Aucun déversement par temps sec n'est à signaler.



Date	Volume surversé (m3)	Hauteur précipitations (mm)
09/04/2019	200	7
06/06/2019	600	23
10/08/2019	300	21
13/12/2019	320	10
14/12/2019	250	10
15/12/2019	210	9
23/12/2019	452	12
TOTAL	2332	

B.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Mesure de débit sur le système de collecte au niveau du déversoir d'orage « Passe-Pierre » (point réglementaire A1) et astreinte GSM sr les postes de relevage.

B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Le système de collecte de la commune de Dieuze est géré en régie par les services municipaux et est en bon état avec peu de pertes de pollution constatées. Celles-ci n'apparaissent qu'aux moments de forts évènements pluvieux au niveau des surverses des déversoirs d'orage.

Les systèmes de collecte des communes de Val-de-Bride et Vergaville sont entretenus et gérés par les services techniques municipaux respectifs.

Aucun déversement au milieu n'est à signaler sur la commune de Val-de-Bride depuis les travaux réalisés par la commune en 2017 : curage du poste de refoulement, changement des deux pompes du poste de refoulement et nettoyage du cours d'eau. De plus la commune de Val-de-Bride a conclu un marché de prestation de service pour l'entretien et le curage trimestriel du poste de refoulement.

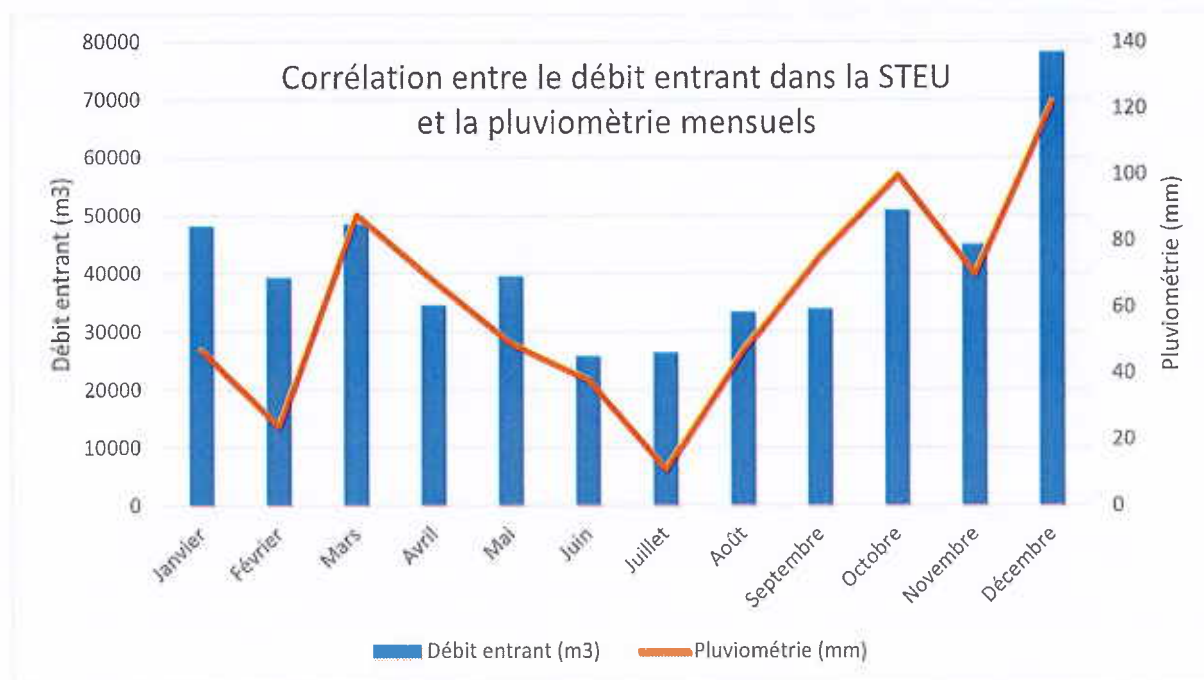
- C -
BILAN ANNUEL
sur le système de traitement

C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement

Mois	Pluviométrie (mm)	Débit entrée step (m3/mois)	Débit entrant moyen (m3/j)
Janvier	47	48188	1554
Février	24	39342	1405
Mars	88	48574	1567
Avril	68	34542	1151
Mai	49	39538	1275
Juin	38	25716	857
Juillet	11	26403	852
Août	47	33404	1078
Septembre	76	33922	1131
Octobre	100	50954	1644
Novembre	70	45041	1501
Décembre	122	78241	2524
Total	740	503865	/
Moyenne	62	41989	1378

On note que les débit moyen journaliers ont parfois été supérieurs à la capacité nominale hydraulique de la station d'épuration fixé à 1420 m3/j. Néanmoins, le débit moyen journalier n'a jamais dépassé le débit de référence fixé à 2 830 m3/j, même en décembre lorsque la valeur a atteint un maximum de 2524 m3/j.

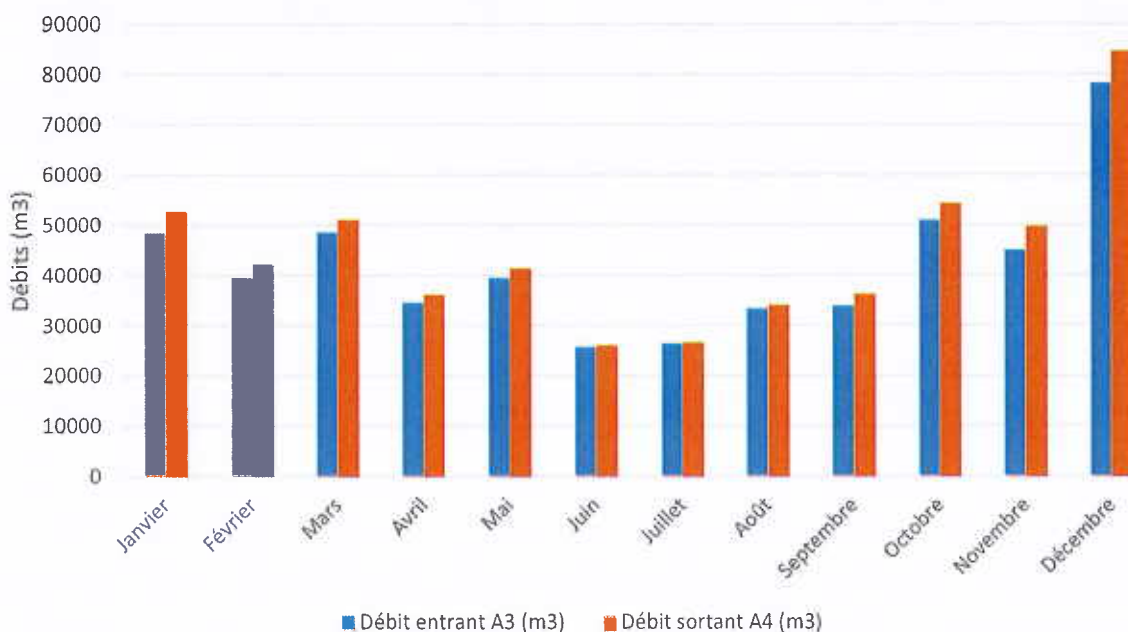


On note une corrélation entre les débits entrants dans la station et la pluviométrie, ce qui reflète bien le caractère unitaire d'une bonne partie des réseaux.

C.1.2 – Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées

Mois	Pluviométrie (mm)	Débit entrant (m3)	Débit entrant moyen (m3/j)	Débit sortant (m3)	Débit sortant moyen (m3/j)
Janvier	47	48188	1554	52682	1699
Février	24	39342	1405	42141	1505
Mars	88	48574	1567	51259	1654
Avril	68	34542	1151	36367	1212
Mai	49	39538	1275	41612	1342
Juin	38	25716	857	26303	877
Juillet	11	26403	852	26844	866
Août	47	33404	1078	34316	1107
Septembre	76	33922	1131	36524	1217
Octobre	100	50954	1644	54517	1759
Novembre	70	45041	1501	50025	1668
Décembre	122	78241	2524	84795	2735
Total	740	503865	/	537385	/
Moyenne	62	41989	1378	44782	1470

Corrélation entre le débit entrant et sortant de la STEU



On note que les débits sortant de la station d'épuration sont systématiquement supérieurs aux débits entrant dans la station. Ce décalage peut s'expliquer par la différence de matériel de mesure de débit entre l'entrée et la sortie, comme mentionné par l'organisme en charge du SATESE dans son rapport du 19.06.2019 :

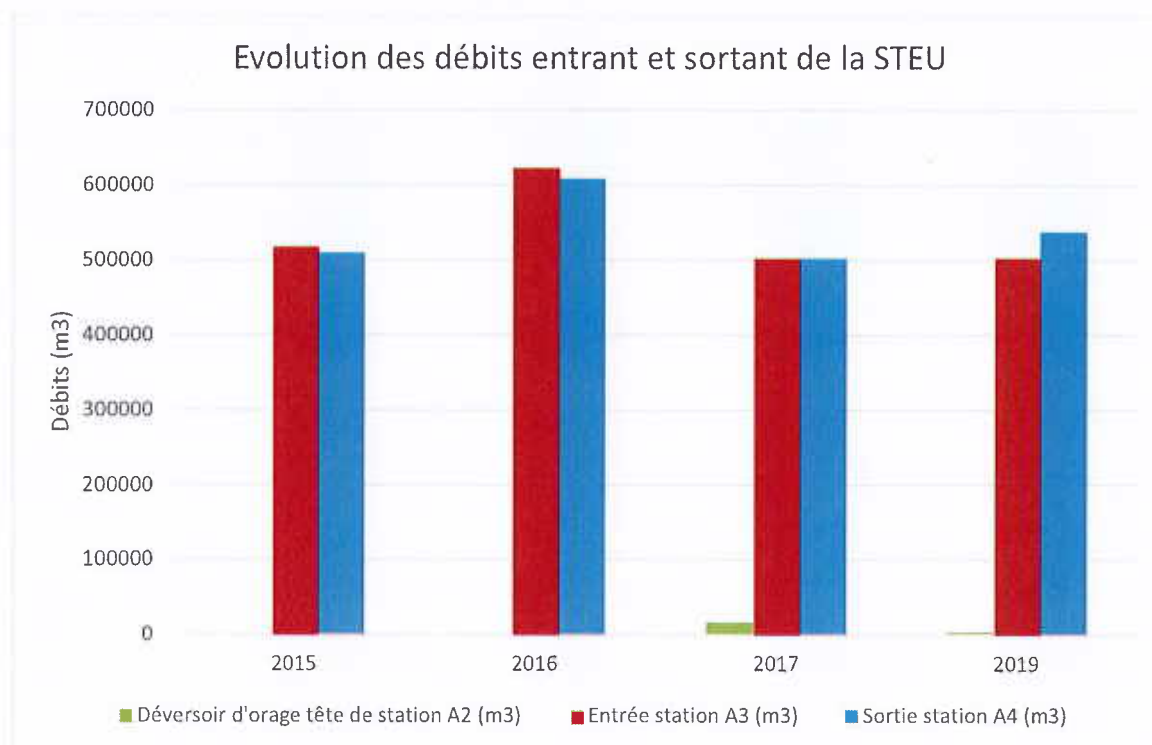
« Il est conseillé d'installer en sortie station le même débitmètre qu'en entrée (changé récemment). En effet, le dispositif de sortie "FMU 860" ne permet qu'une calibration en "point par point", moins précis que l'intégration d'une formule pour les canaux ISMA type exponentiel taille V en place. »

C.1.3 – Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Comme le montrent les tableaux et graphes suivants, les volumes entrant et sortant de la STEU en 2019 sont proches de ceux de 2015 et 2017.

Comme signalé dans le chapitre précédent (C.1.2), pour 2019, les débits entrants sont inférieurs aux débits sortants ce qui peut s'expliquer par la différence des matériels de mesures en entrée et en sortie de station.

Année	Déversoir d'orage tête de station A2 (m3)	Entrée station A3 (m3)	Sortie station A4 (m3)
2015	486	518902	509412
2016	1698	624126	608673
2017	16242	503668	502374
2019	3386	503865	537385



En 2019, le déversoir d'orage en tête de station (point réglementaire A2) a surversé à 11 reprises pour un volume total de 3386 m3 d'après les mesures d'autosurveillance :

	Date	Volume déversé en tête de station (A2) en m3
	11/02/2019	256
	15/03/2019	353
	16/03/2019	382
	25/04/2019	79
	06/06/2019	209
	09/09/2019	157
	14/12/2019	665
	15/12/2019	560
	16/12/2019	515
	17/12/2019	10
	27/12/2019	200
TOTAL	11	3386

C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

C.2.1 – Evolutions des charges entrantes totales annuelles :

Le tableau et les graphes suivants montrent l'évolution des charges entrantes annuelles en entrée de la station d'épuration (point A3).

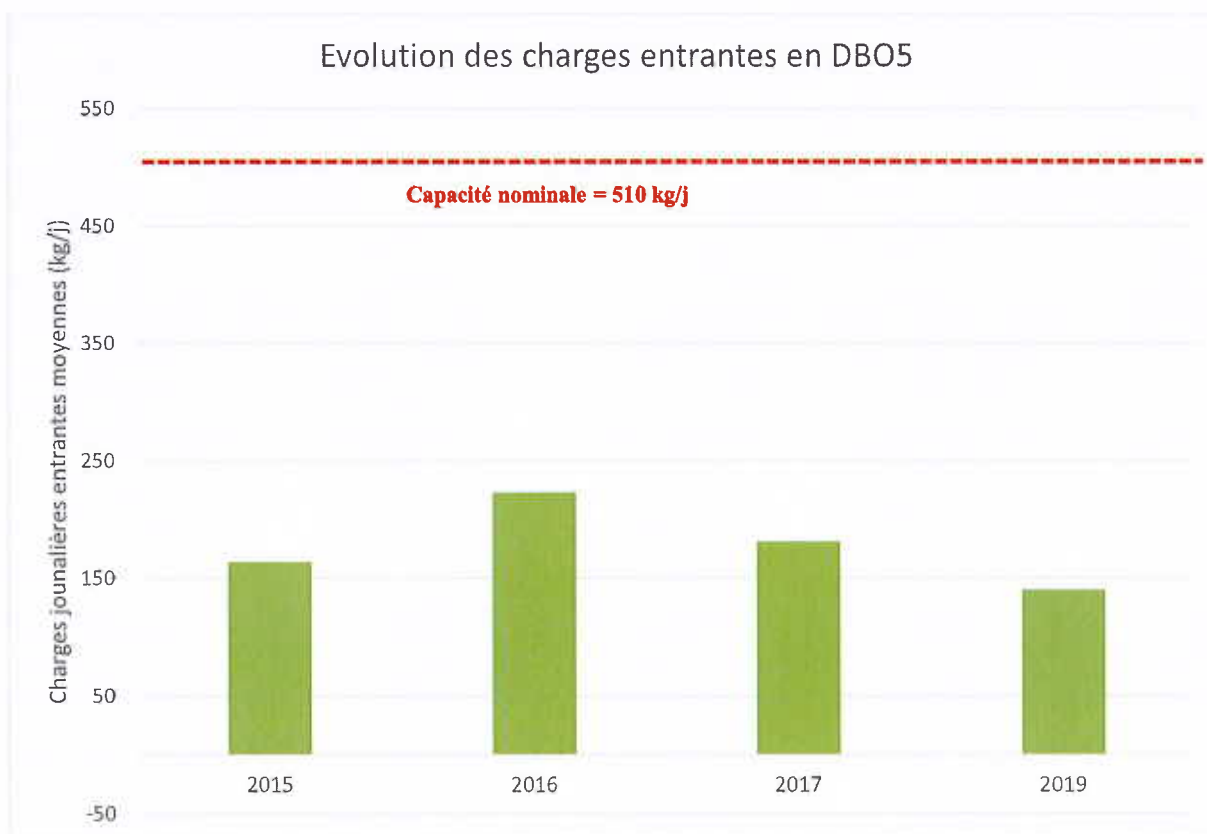
Année	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
2015	164	448	197	45	6
2016	223	561	285	/	/
2017	181	485	192	54	7,5
2018	/	/	/	/	/
2019	140	392	167	47	6

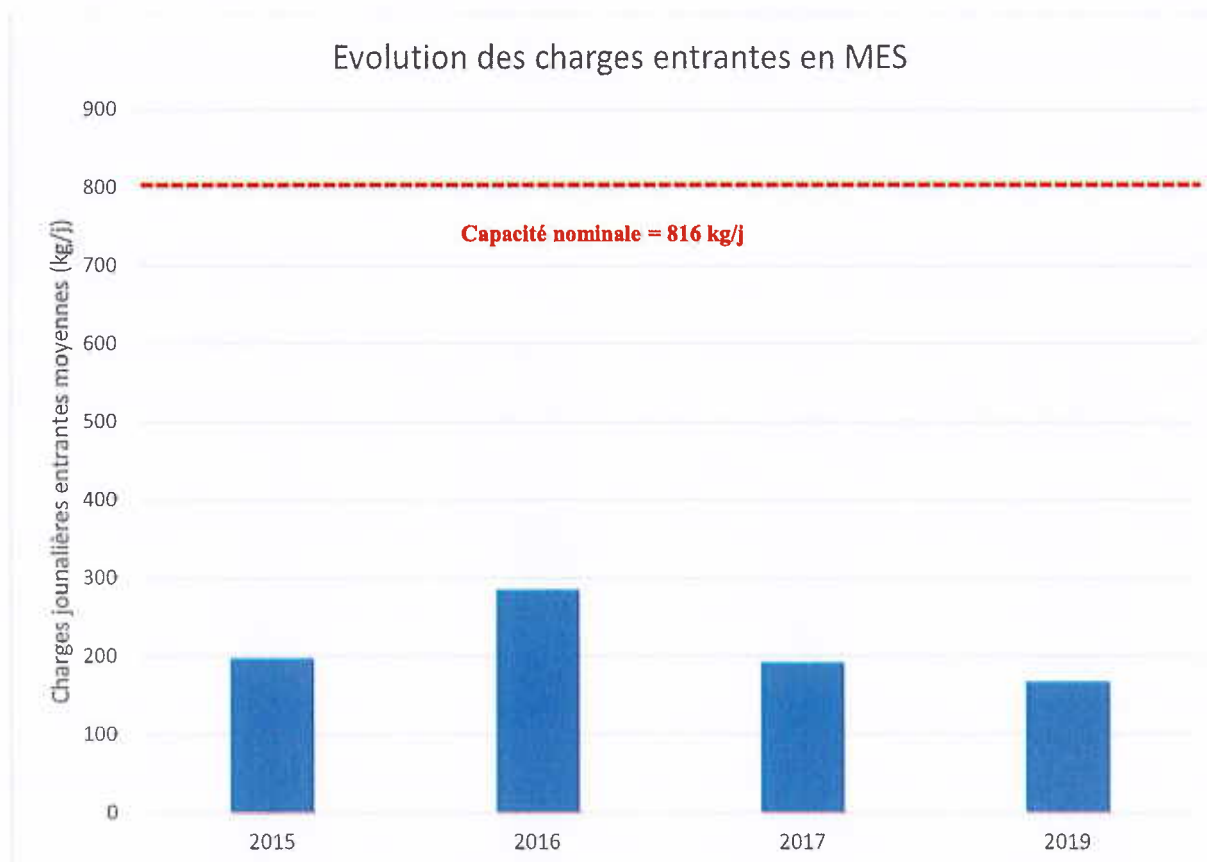
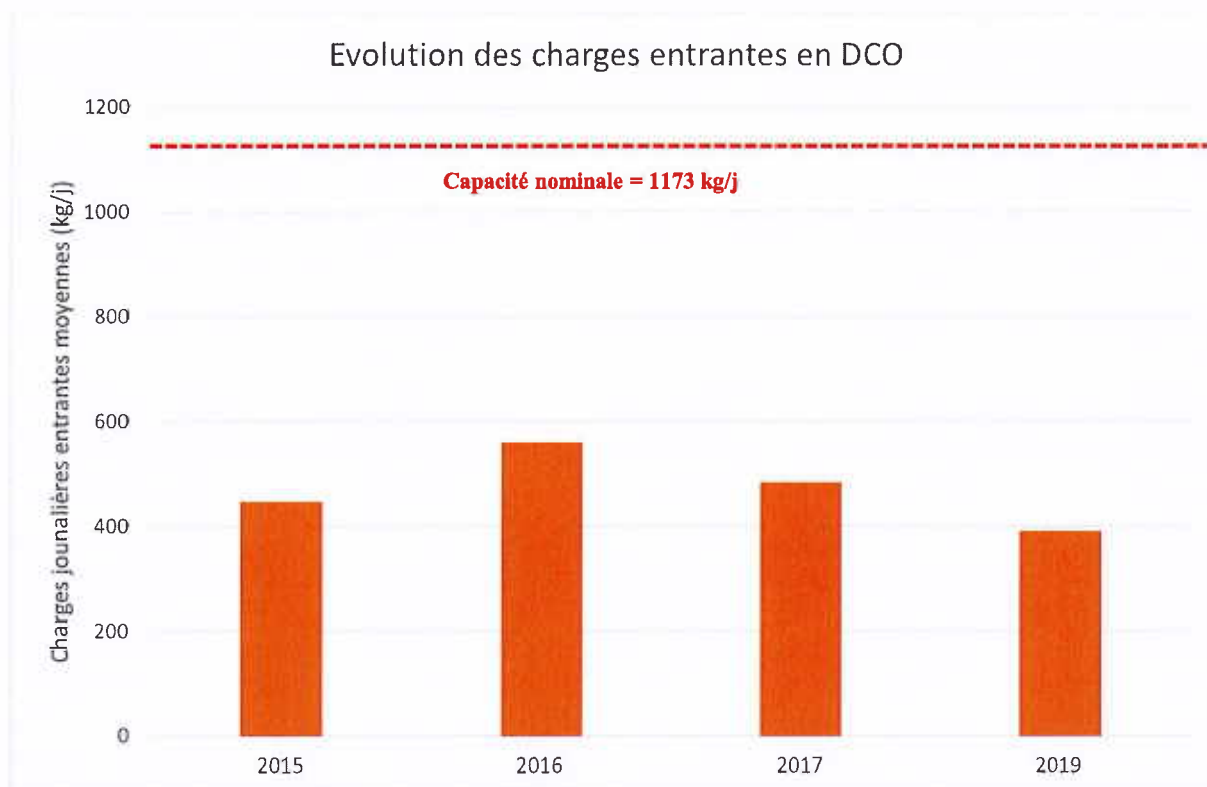
Les charges entrantes moyennes sur l'année 2016 sont les plus élevées de ces dernières années pour tous les paramètres analysés.

A l'inverse l'année 2019 présente les charges entrantes les plus faibles pour l'ensemble des paramètres. Les années 2015 et 2017 montrent quant à elles des valeurs moyennes pour tous les paramètres.

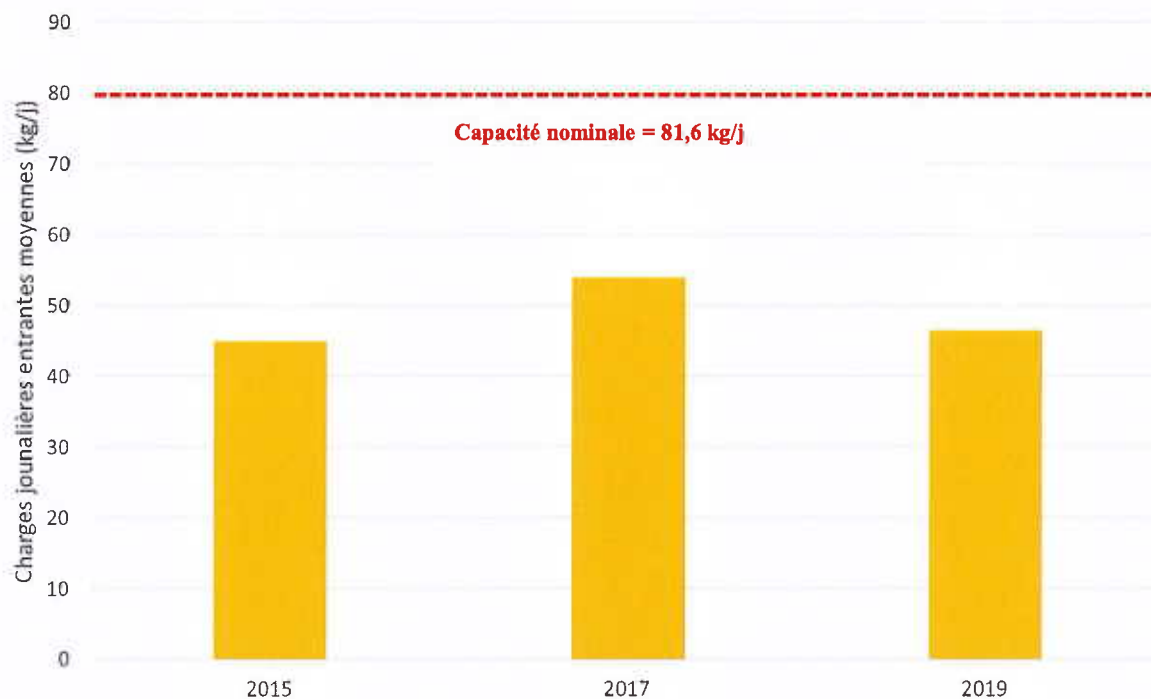
Ces dernières années, le paramètre DBO5 est compris entre 140 kg/j et 223 kg/j en moyenne annuelle soit entre 2 300 EH et 3 700 EH. Ces valeurs sont inférieures à la capacité nominale de la station de 510kg/j de DBO5.

Tous les autres paramètres (DCO, MES, NK, Pt) sont également comparés à la capacité nominale de traitement figurant à l'arrêté d'autorisation de la STEP de 2002.





Evolution des charges entrantes en NTK

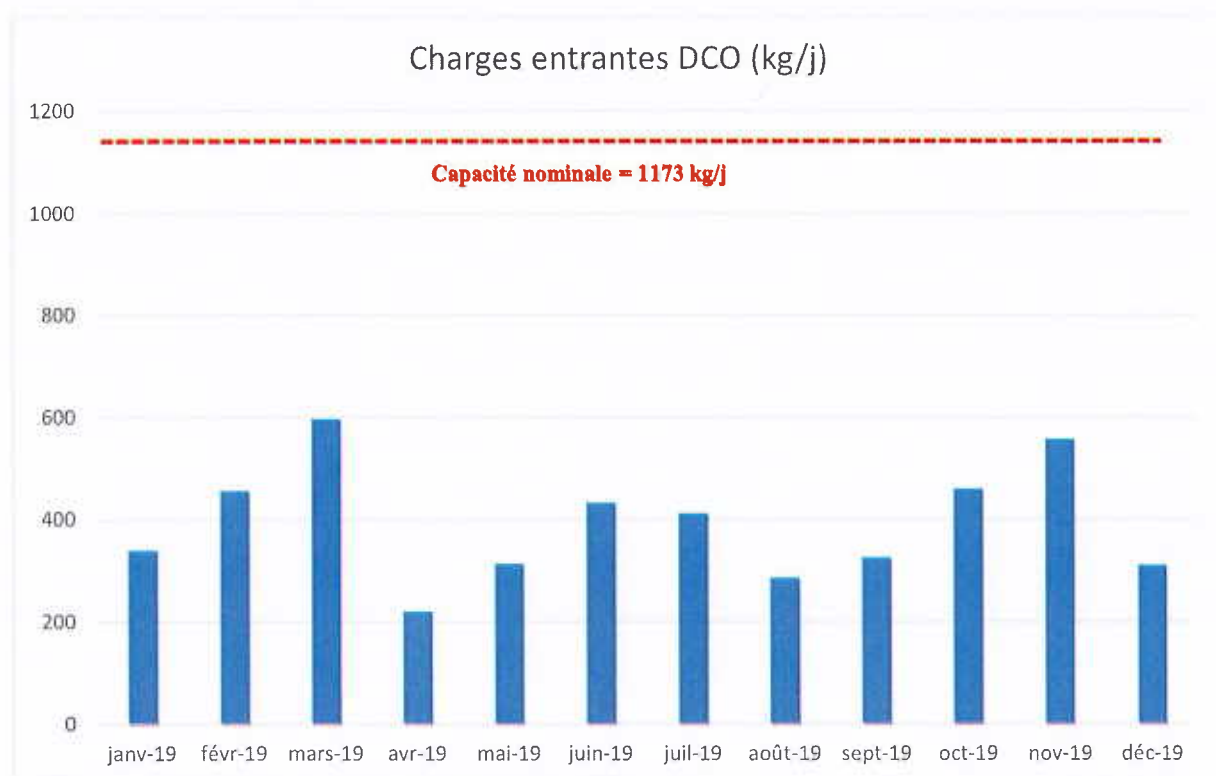
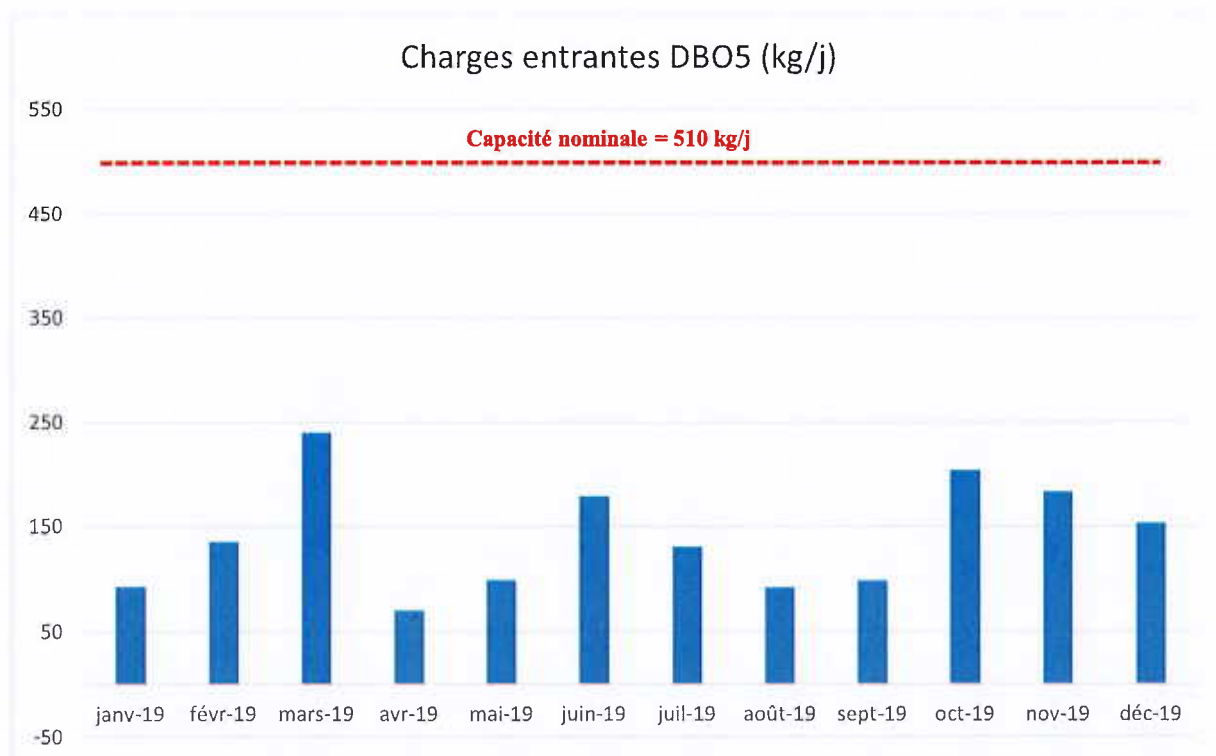


Evolution des charges entrantes en Pt

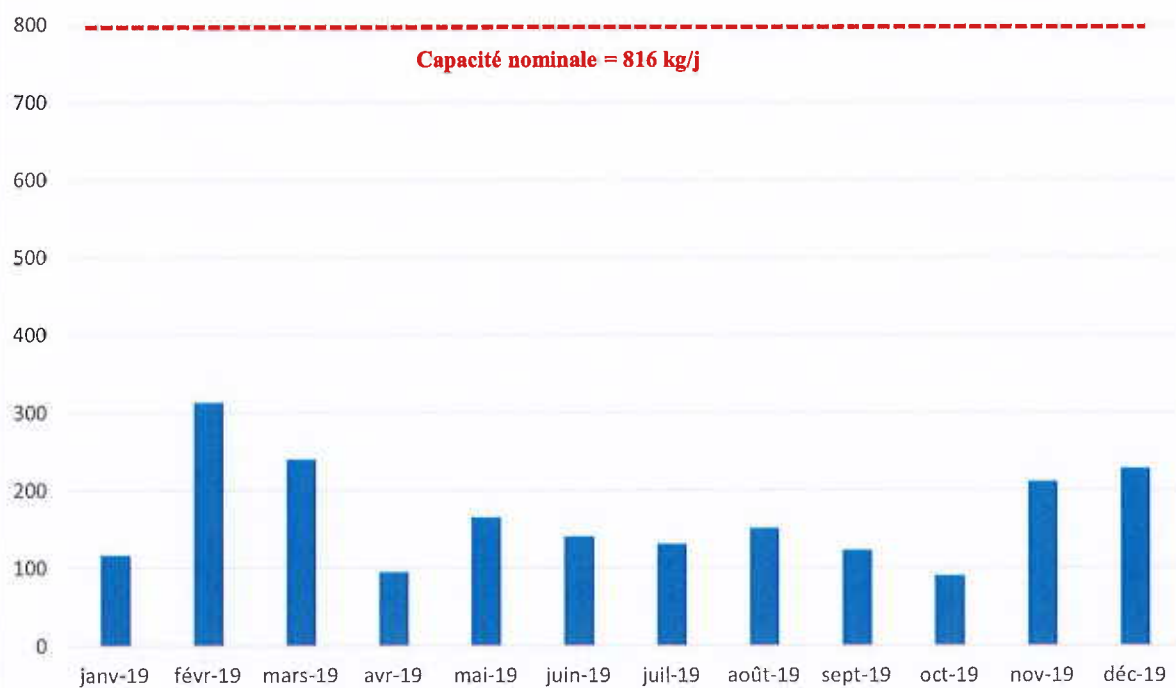


C.2.2 – La pollution entrant dans le système de traitement :

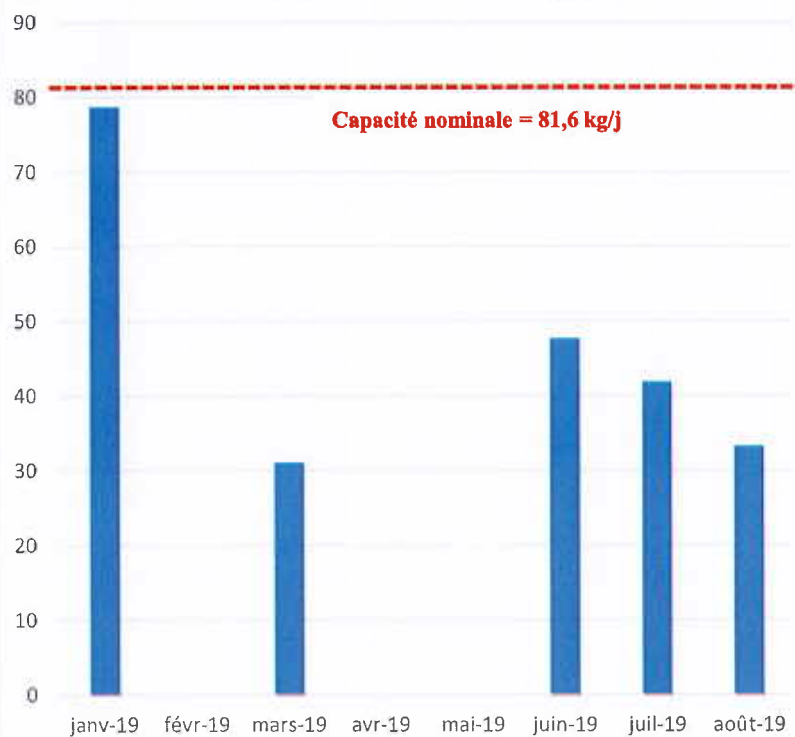
L'analyse de l'ensemble des prélèvements effectués en entrée de station en 2019 montre que les charges entrantes sont toutes restées inférieures aux capacités nominales de la station d'épuration telles que définies dans l'arrêté d'autorisation de rejet n°2002-DDAF/3-002.

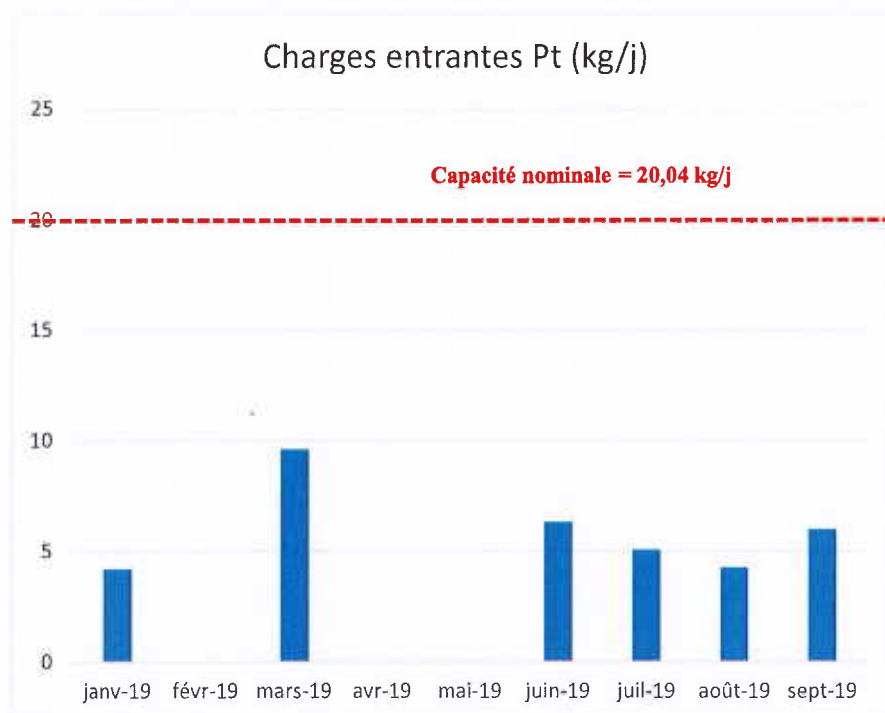


Charges entrantes MES (kg/j)



Charges entrantes NTK (kg/j)





C.2.3 – La pollution déversée en tête de station :

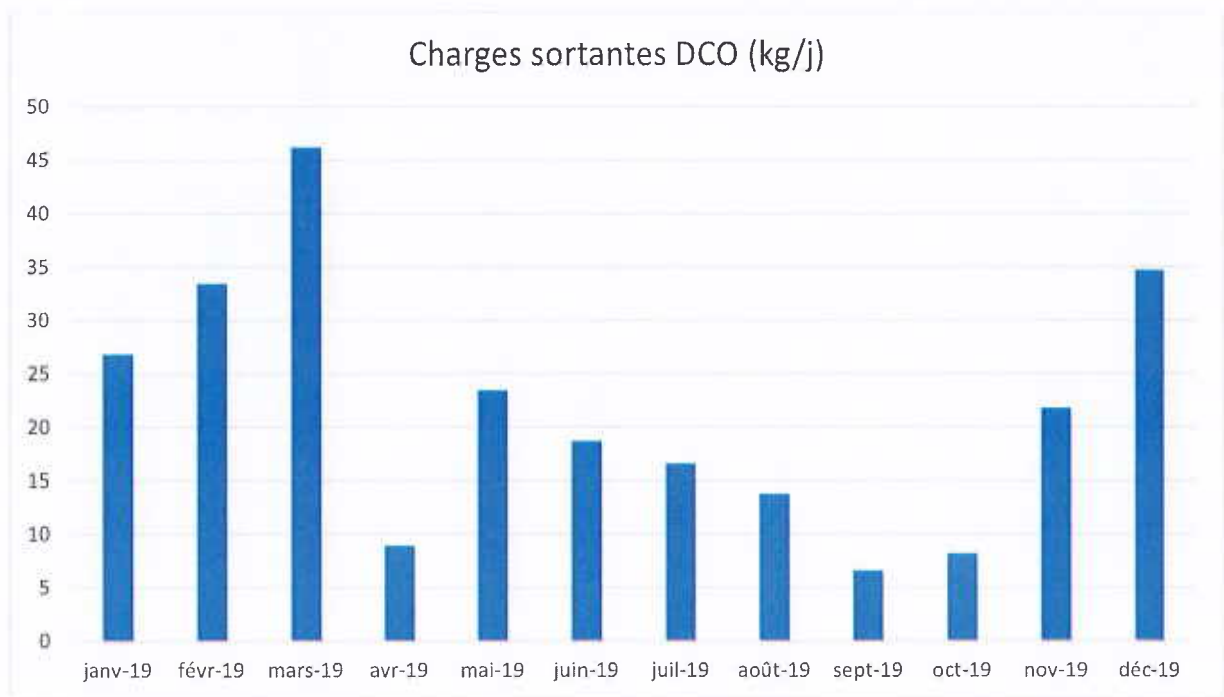
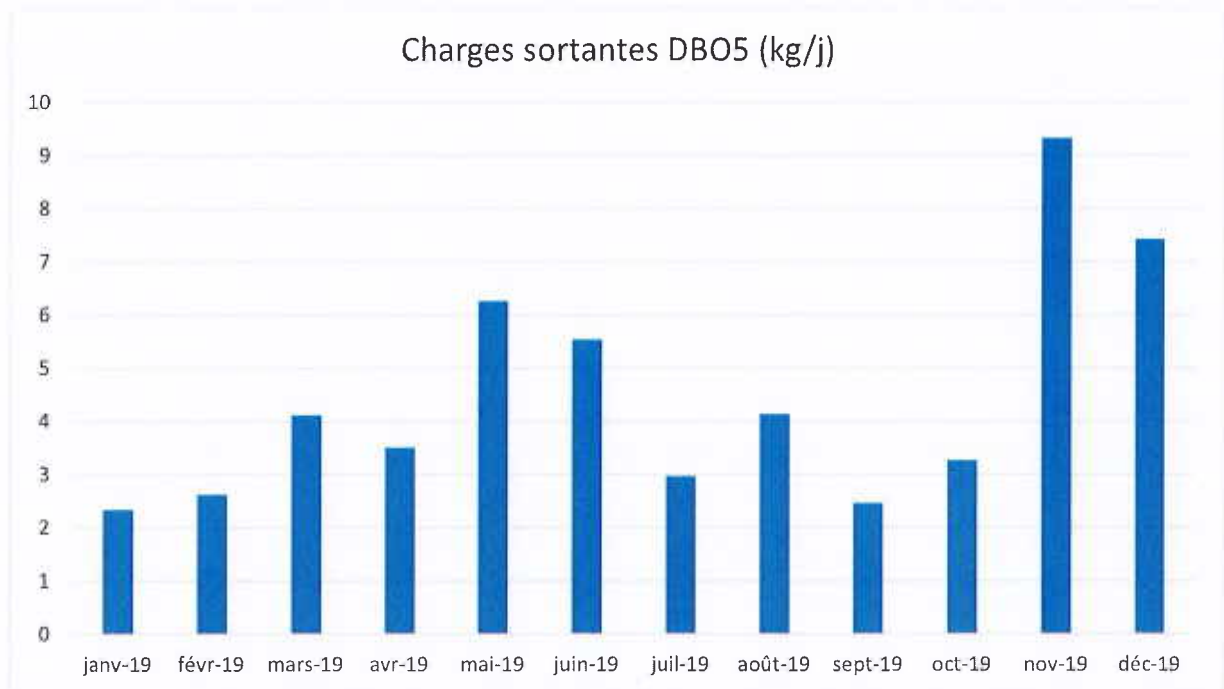
Des prélèvements ont été effectués sur les volumes déversés au déversoir d'orage d'entrée de station le 11 février 2019. Les paramètres DBO5, DCO et MES ont été analysés.

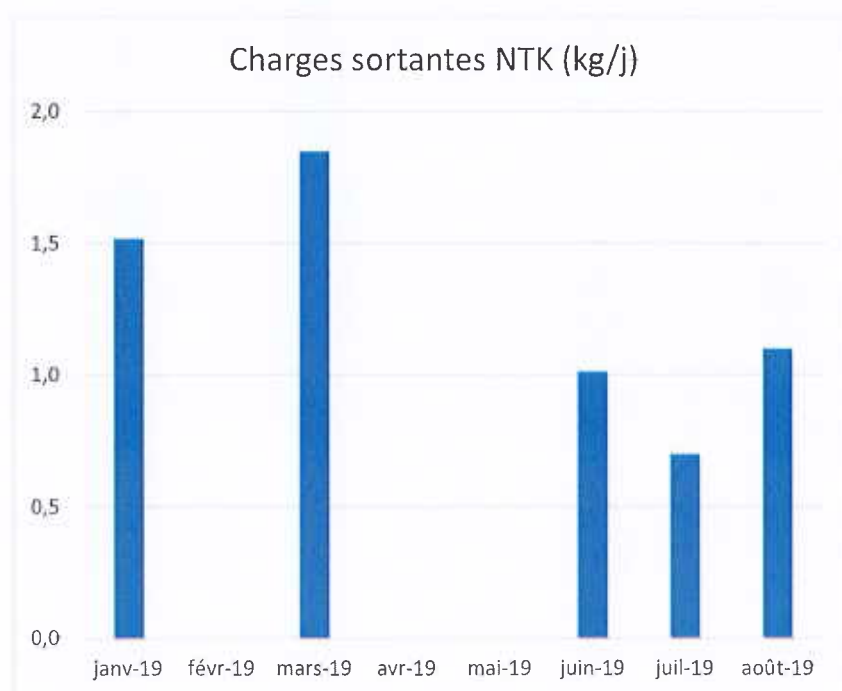
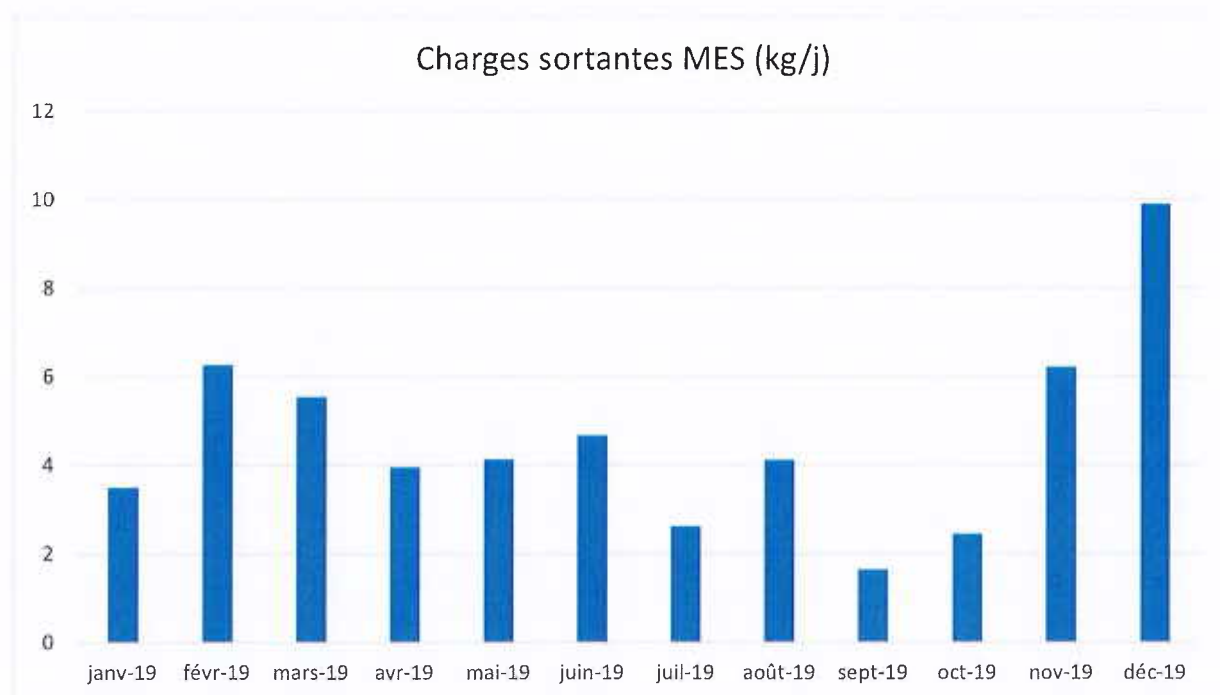
Volume déversé le 11.02.2019 = 256 m³

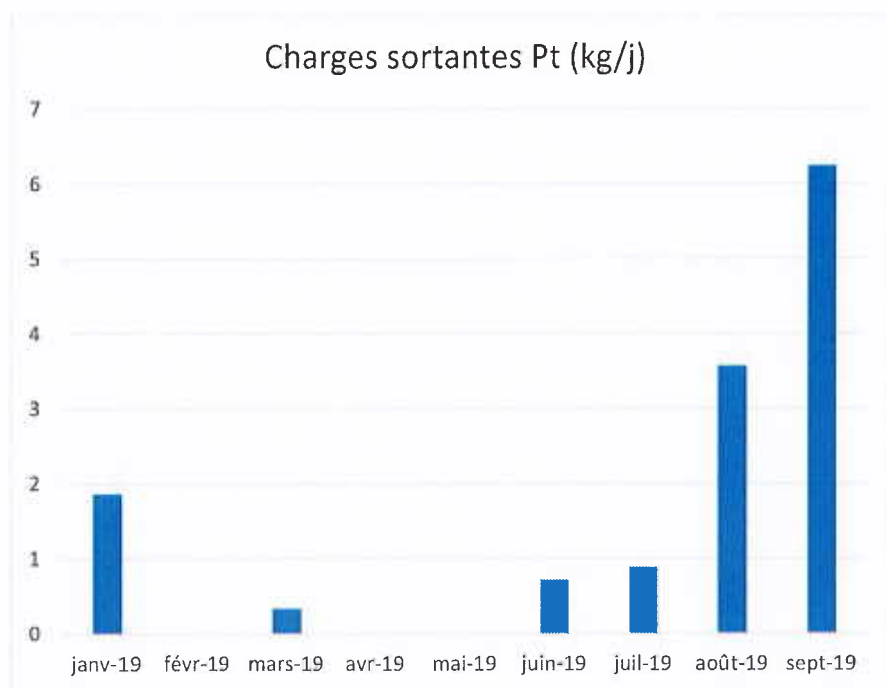
	Concentration mesurée en tête de station (mg/l)	Charge rejetée en tête de station calculée (kg/j)
D.C.O.	218	56
Matières en suspension	150	38
DBO5 à 20°C	65	17

C.2.4 – La pollution sortant du système de traitement :

Les graphes ci-après reprennent les résultats des analyses effectuées en sortie de station dans le cadre de l'autocontrôle (concentrations converties en charge par application du débit journalier mesuré).







C.2.5 – Le calcul des rendements :

Globalement sur l'ensemble des analyses réalisées en 2019 en sortie de station, seul le paramètre phosphore total ne respecte pas à trois reprises les exigences réglementaires, dont deux fois en rendement seulement et une fois en rendement et en concentration.

Afin que ces non-conformités ne se représentent plus en 2020, l'exploitant veillera à adapter la quantité de réactif injecté pour traiter le phosphore (chlorure ferrique).

Tous les autres paramètres analysés sont largement supérieurs aux exigences réglementaires en concentration et en rendement.

Analyses du 21.01.2019

Débit = **1167 m³/j** < 1940 m³/j

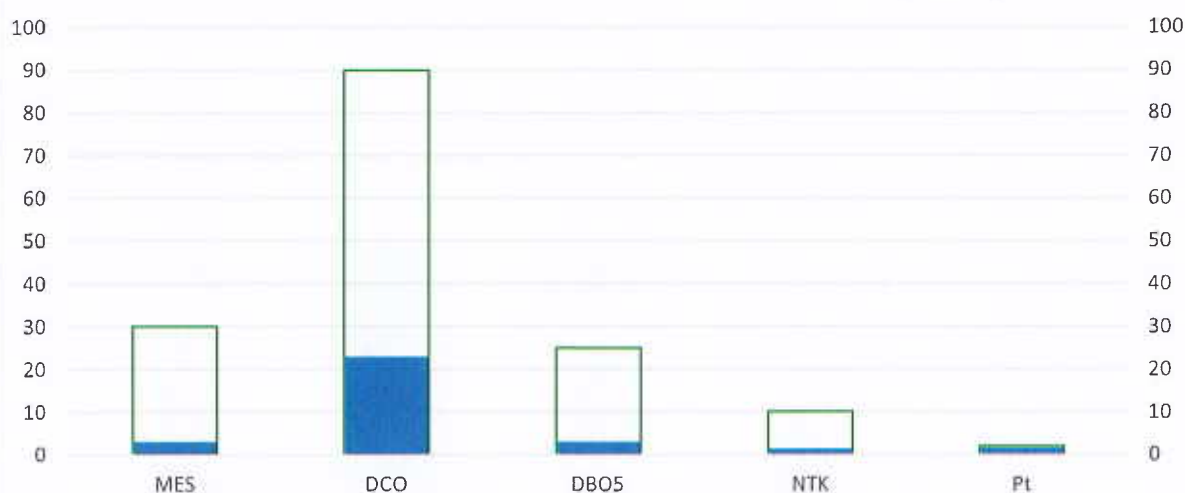
Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

Seul le paramètre phosphore total ne respecte pas les exigences réglementaires en rendement avec 55% d'abattement au lieu de 85% minimum.

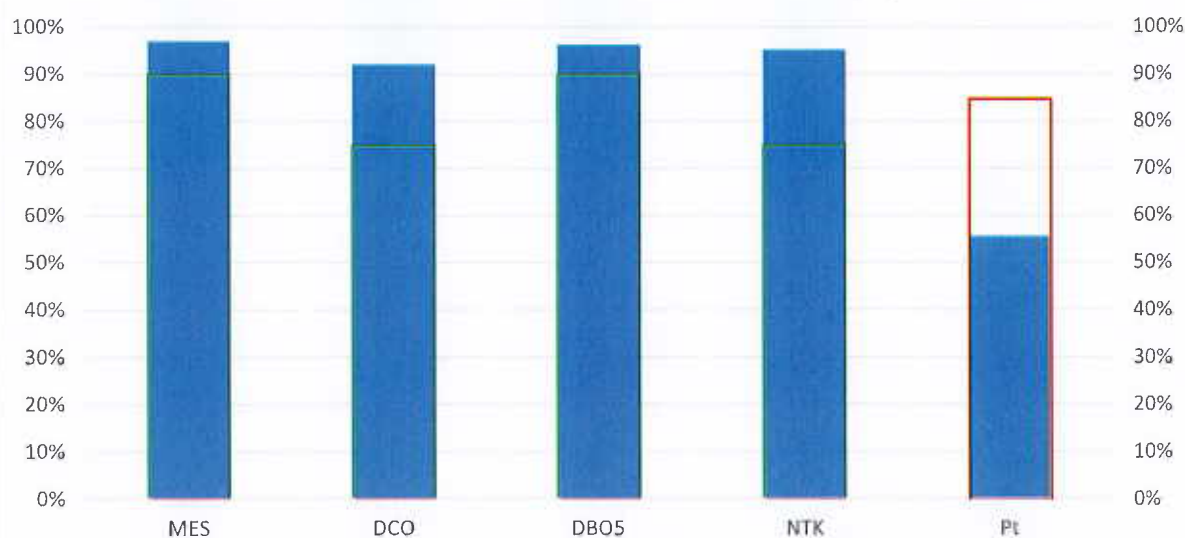
Tous les autres paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	100	3	97%	117	4
DCO	291	23	92%	340	27
DBO5	80	3	96%	93	4
NTK	26,6	1,3	95%	31	2
Pt	3,6	1,6	56%	4	2

Concentration en sortie de station le 21.01.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 21.01.2019 (%)



Analyses du 11.02.2019

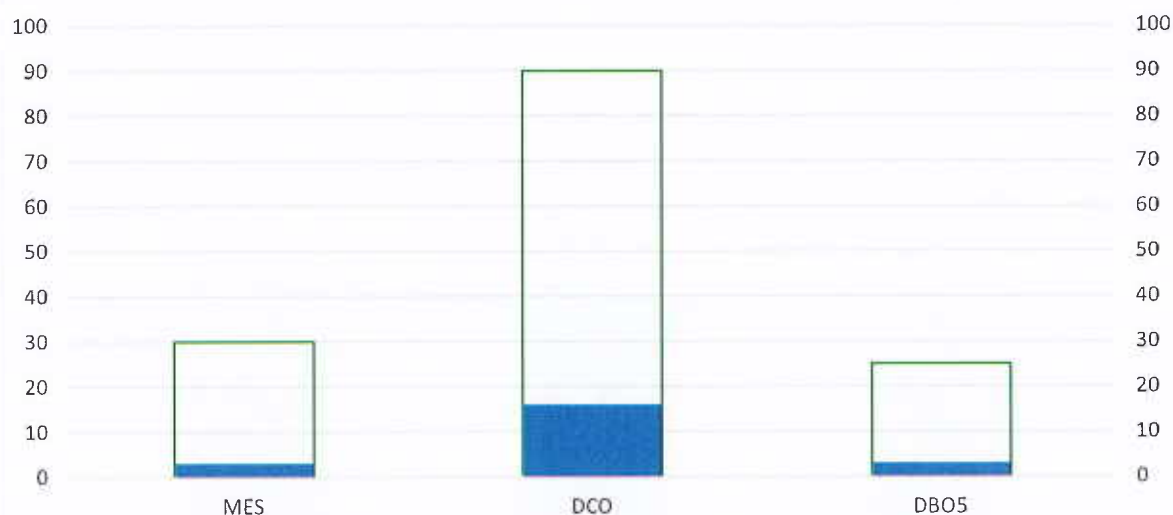
Débit 1940 m³/j < **2089 m³/j** < 2840 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations OU rendements

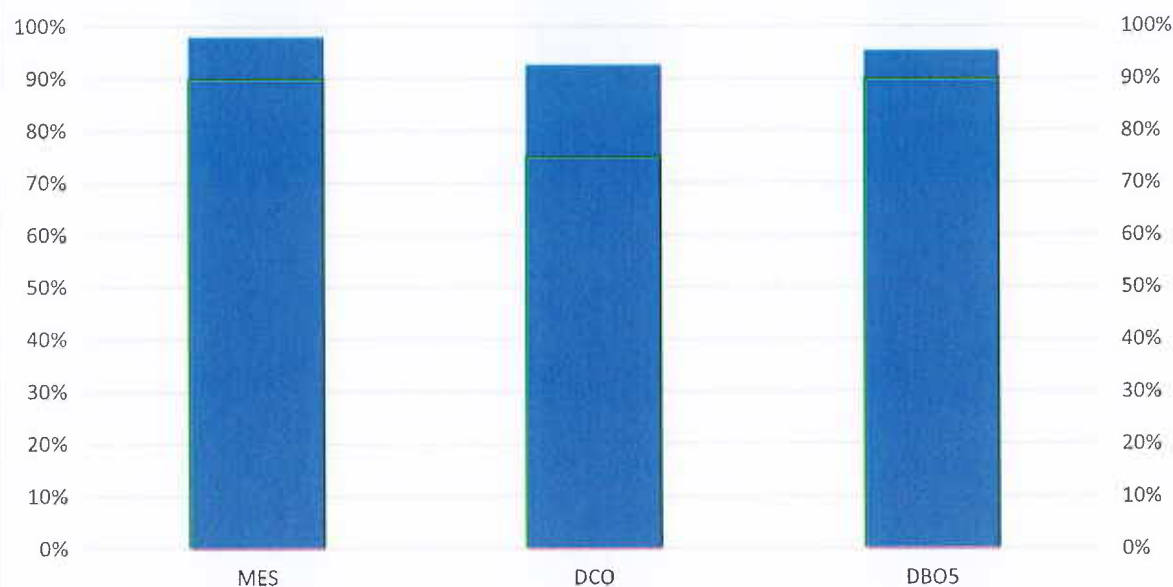
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	150	3	98%	313	6
DCO	218	16	93%	455	33
DBO5	65	3	95%	136	6
NTK					
Pt					

Concentration en sortie de station le 11.02.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 11.02.2019 (%)



Analyses du 12.03.2019

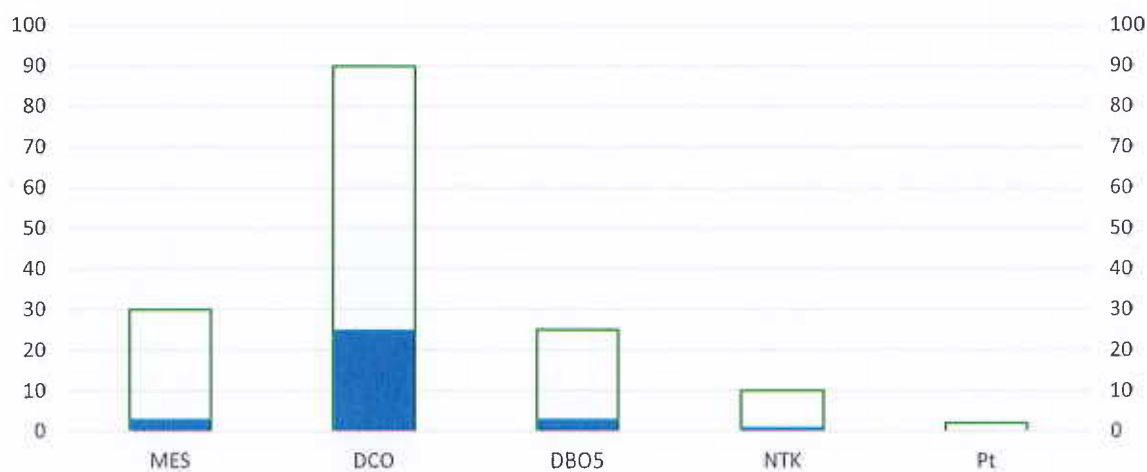
Débit = **1847 m³/j** < 1940 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

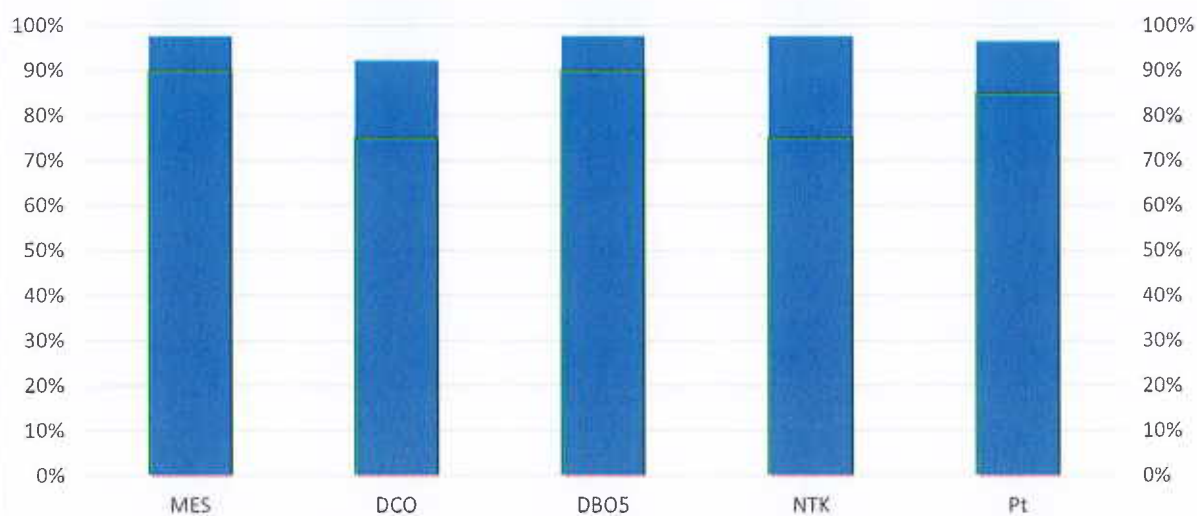
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	130	3	98%	240	6
DCO	323	25	92%	597	46
DBO5	130	3	98%	240	6
NTK	42,6	1	98%	79	2
Pt	5,2	0,18	97%	10	0

Concentration en sortie de station le 12.03.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 12.03.2019 (%)



Analyses du 01.04.2019

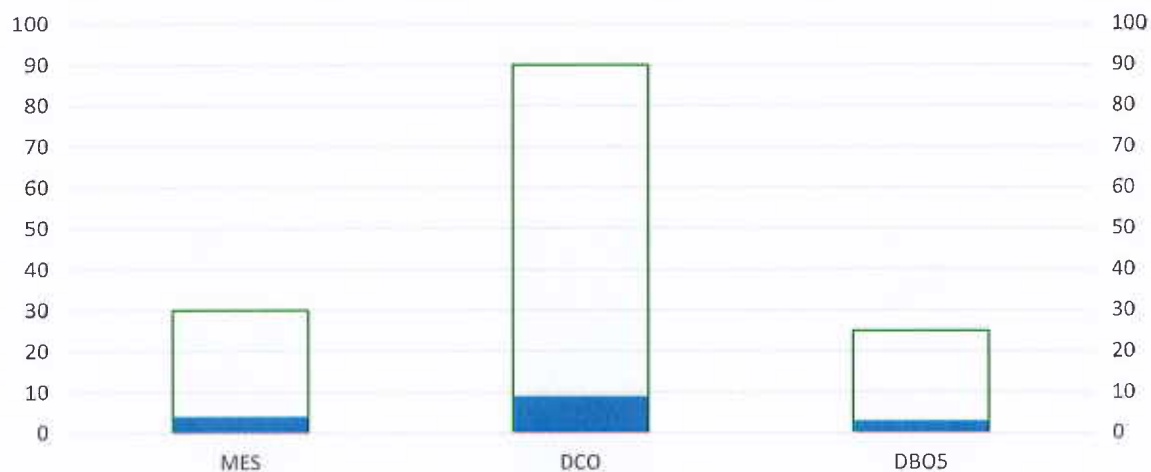
Débit = **989 m³/j** < 1940 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

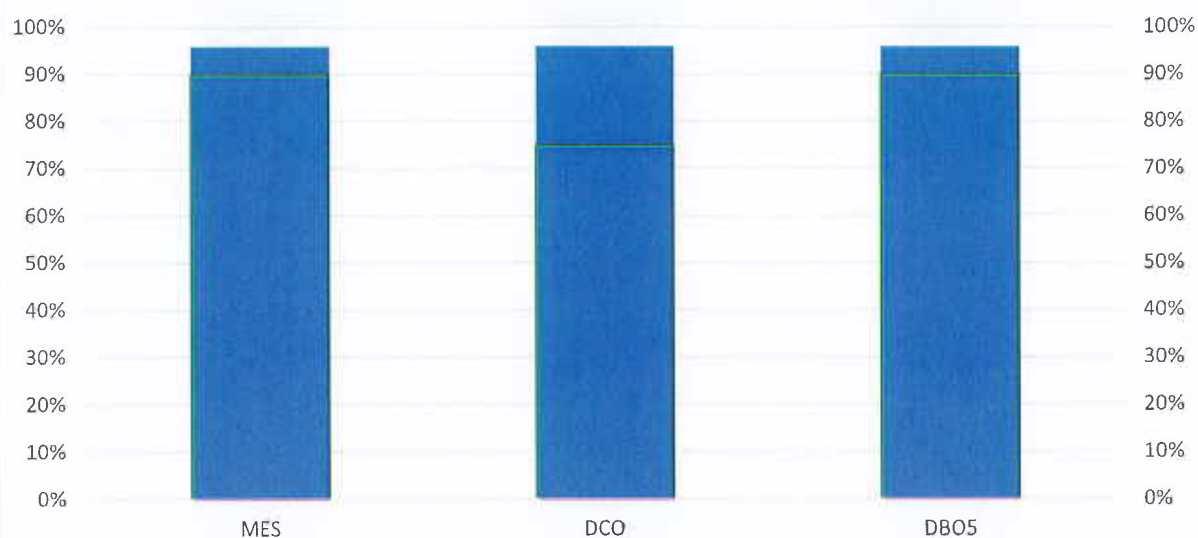
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	96	4	96%	95	4
DCO	222	9	96%	220	9
DBO5	71	3	96%	70	3
NTK					
Pt					

Concentration en sortie de station le 01.04.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 01.04.2019 (%)



Analyses du 13.05.2019

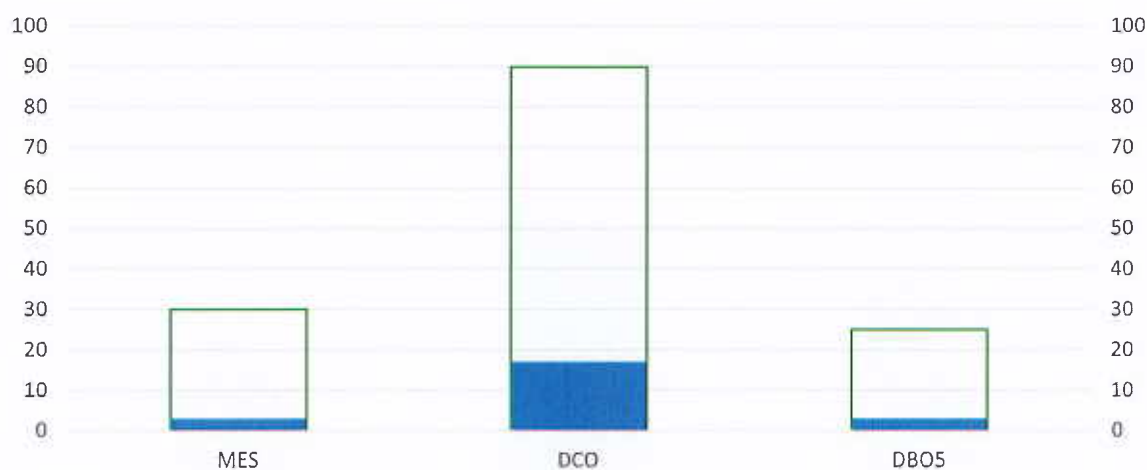
Débit = **1378 m³/j** < 1940 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

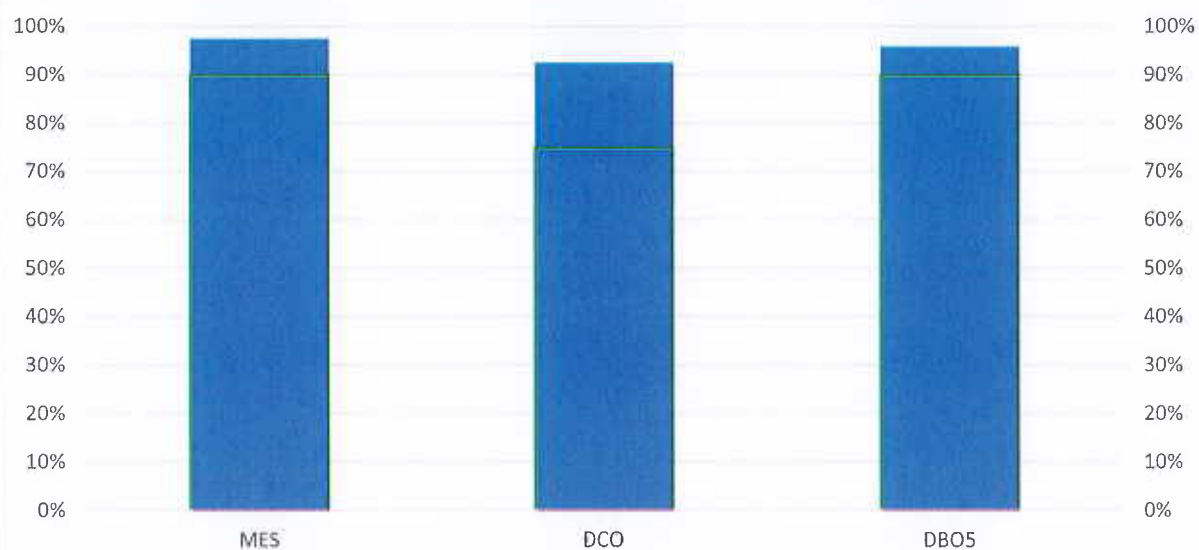
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	120	3	98%	165	4
DCO	227	17	93%	313	23
DBO5	72	3	96%	99	4
NTK					
Pt					

Concentration en sortie de station le 13.05.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 13.05.2019 (%)



Analyses du 04.06.2019

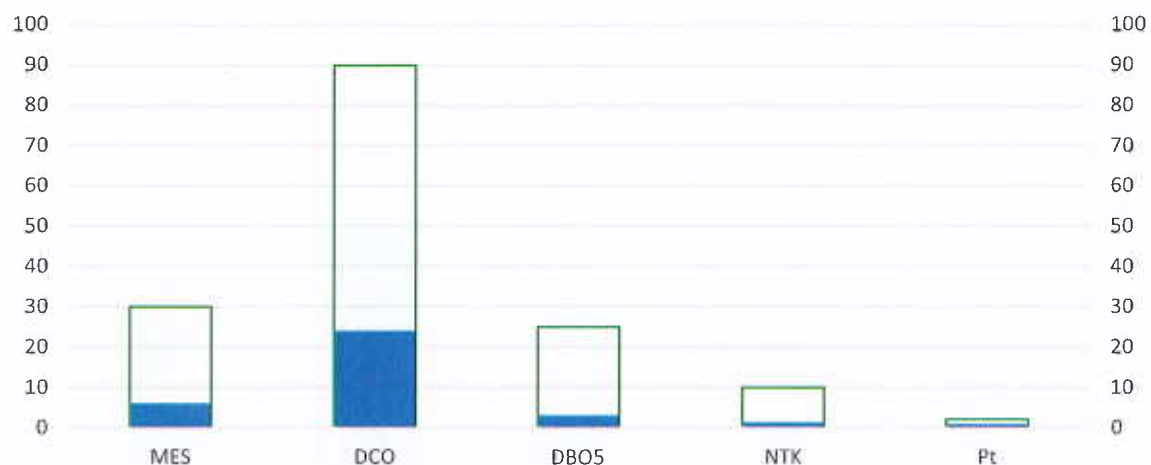
Débit = **779 m³/j** < 1940 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

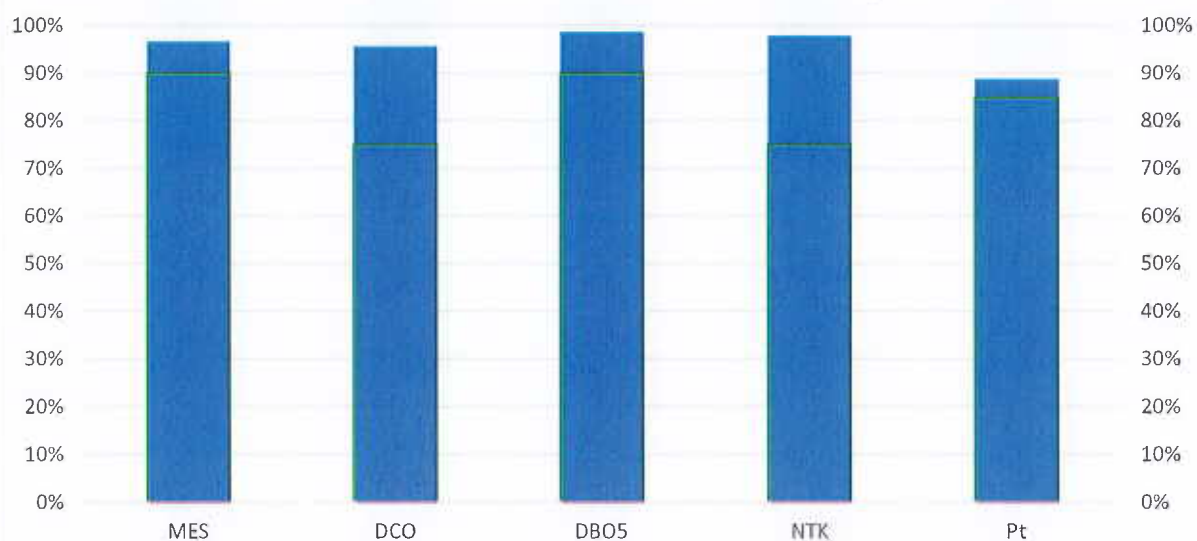
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	180	6	97%	140	5
DCO	555	24	96%	432	19
DBO5	230	3	99%	179	2
NTK	61,2	1,3	98%	48	1
Pt	8,1	0,91	89%	6	1

Concentration en sortie de station le 04.06.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 04.06.2019 (%)



Analyses du 08.07.2019

Débit = **873 m³/j** < 1940 m³/j

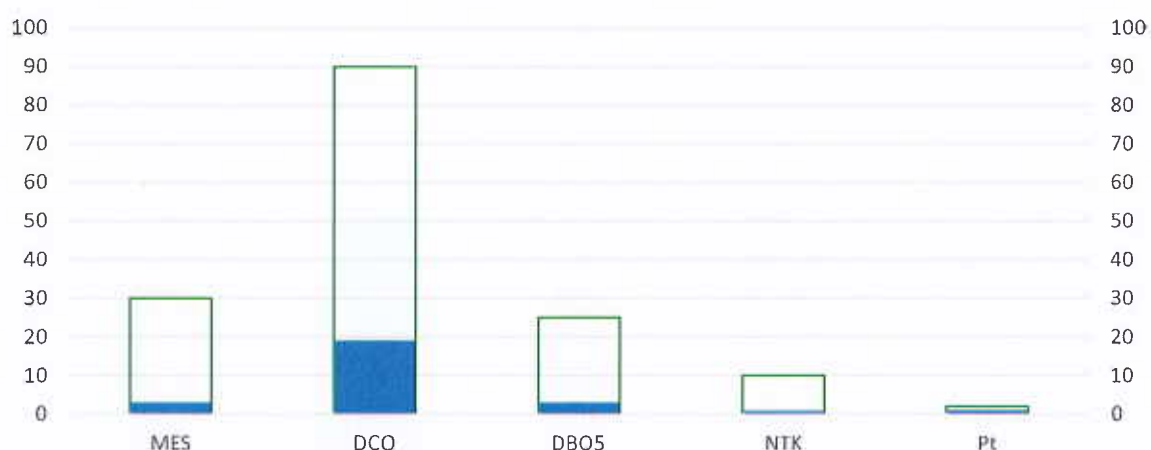
Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

Seul le paramètre phosphore total ne respecte pas les exigences réglementaires en rendement avec 83% d'abattement au lieu de 85% minimum.

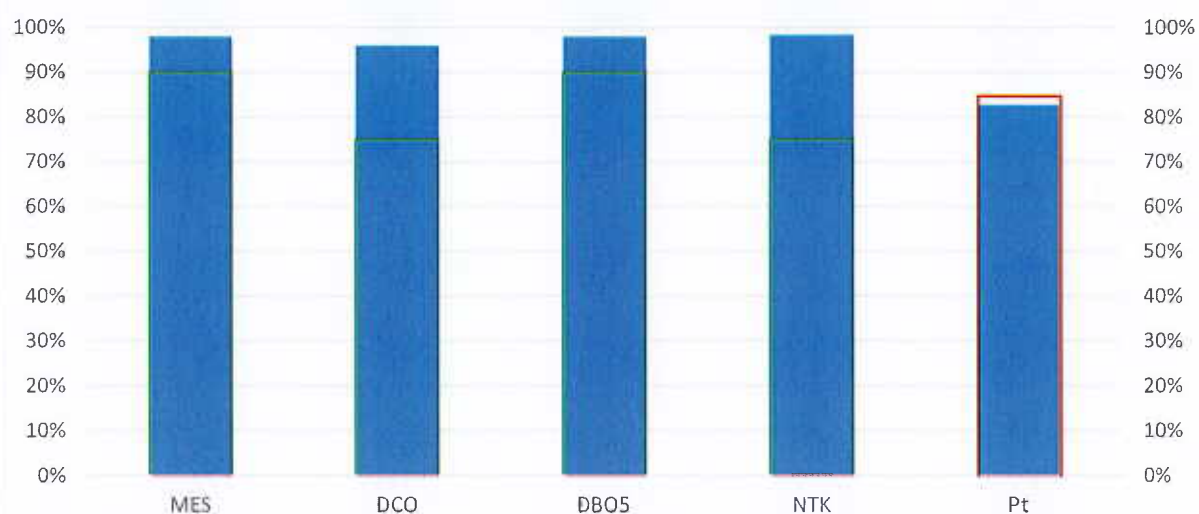
Tous les autres paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	150	3	98%	131	3
DCO	471	19	96%	411	17
DBO5	150	3	98%	131	3
NTK	48	0,8	98%	42	1
Pt	5,8	1	83%	5	1

Concentration en sortie de station le 08.07.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 08.07.2019 (%)



Analyses du 06.08.2019

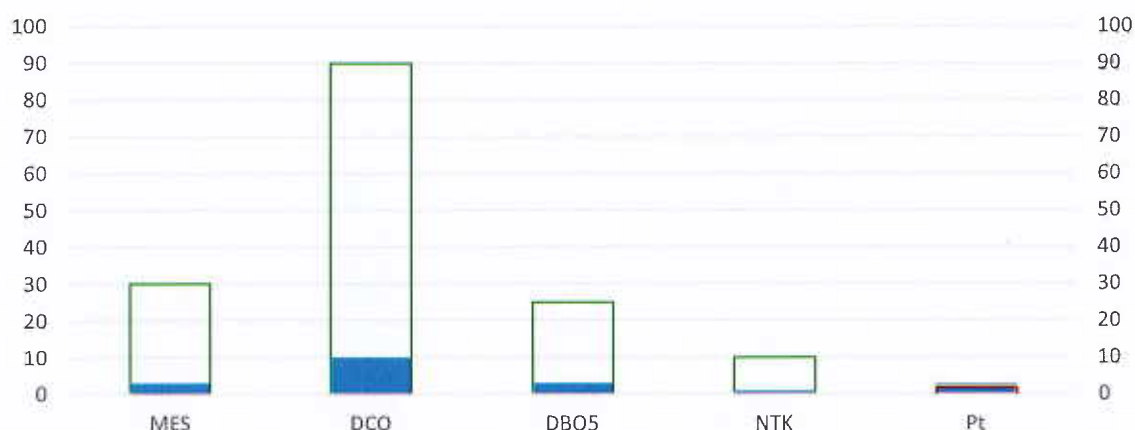
Débit = **1373 m³/j** < 1940 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

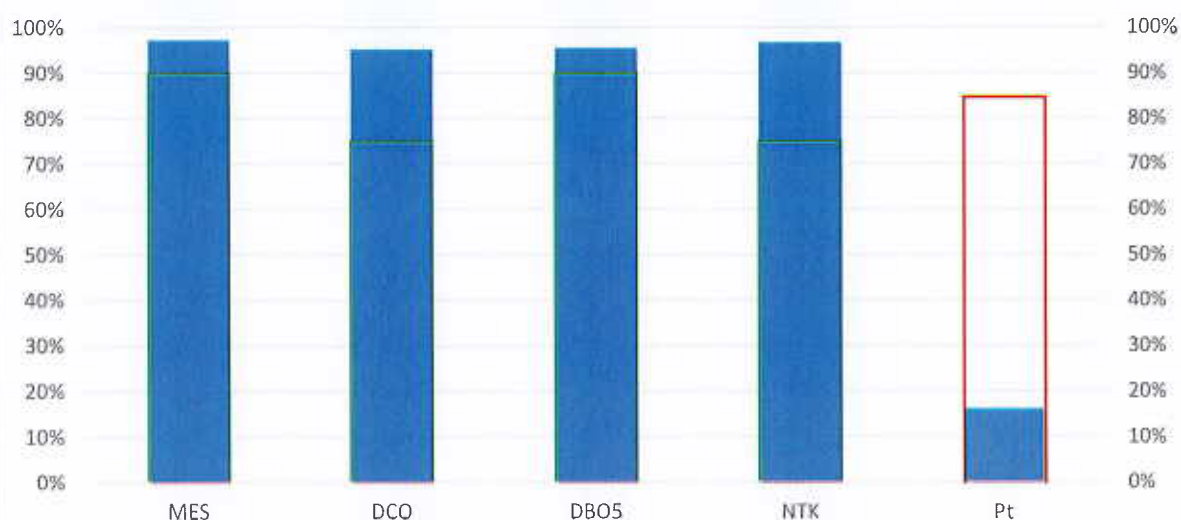
Les exigences de rendement ne sont pas atteintes pour le phosphore total avec un rendement de seulement 16% au lieu des 85% exigées. Par conséquent, avec 2,6 mg/L, la concentration en sortie de station en phosphore est légèrement supérieure au seuil réglementaire fixé à 2 mg/L
Tous les autres paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	110	3	97%	151	4
DCO	208	10	95%	286	14
DBO5	67	3	96%	92	4
NTK	24,2	0,8	97%	33	1
Pt	3,1	2,6	16%	4	4

Concentration en sortie de station le 06.08.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 06.08.2019 (%)



Analyses du 02.09.2019

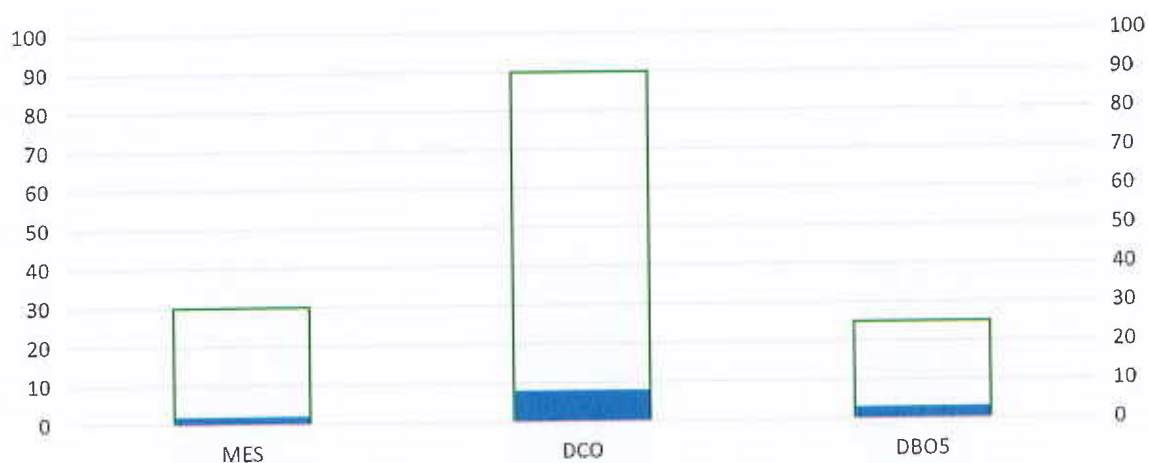
Débit = 821 m³/j < 1940 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

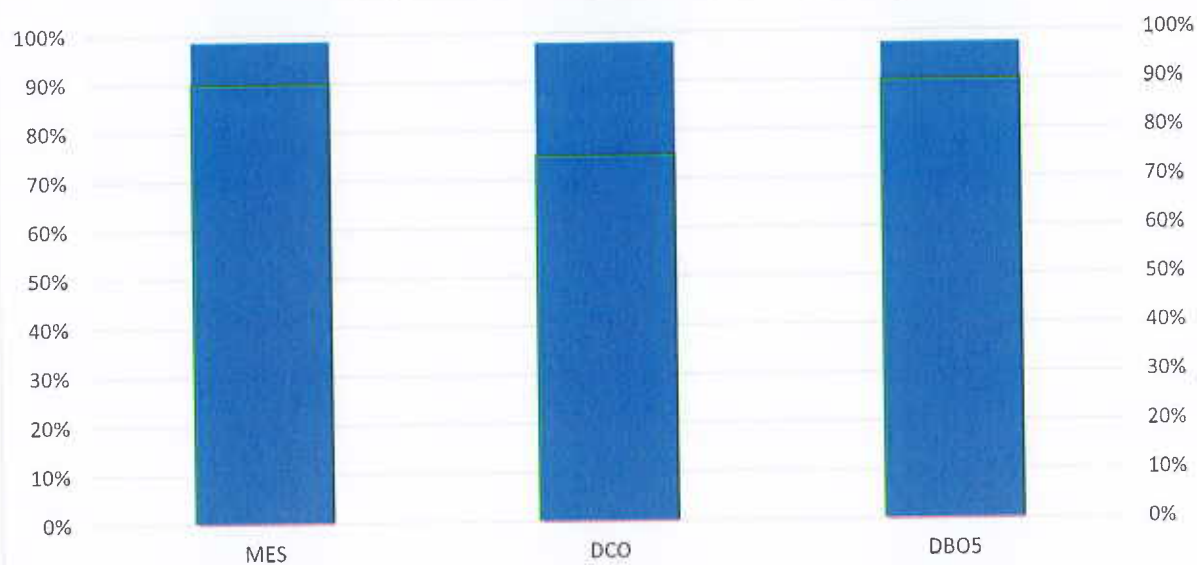
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	150	2	99%	123	2
DCO	395	8	98%	324	7
DBO5	120	3	98%	99	2
NTK					
Pt					

Concentration en sortie de station le 02.09.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 02.09.2019 (%)



Analyses du 09.10.2019

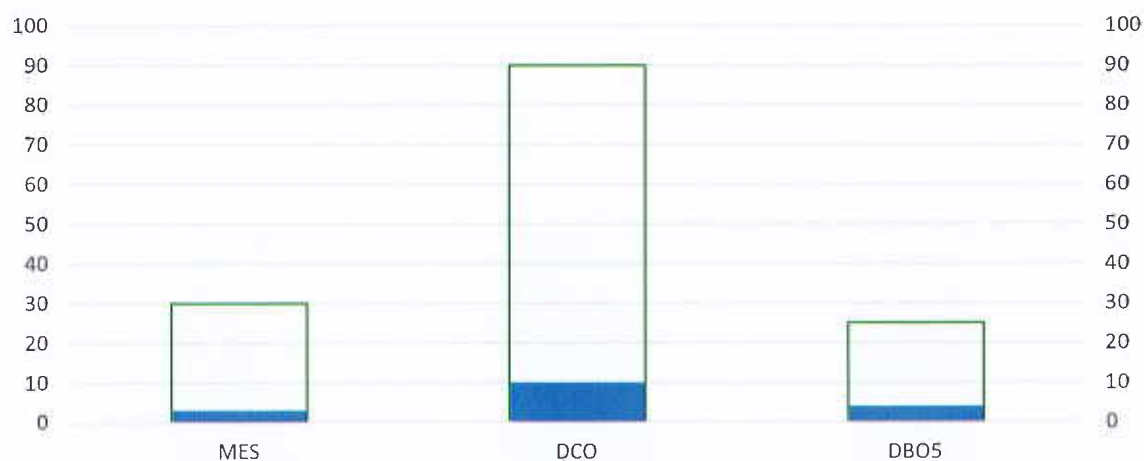
Débit = **816 m³/j** < 1940 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations ET rendements

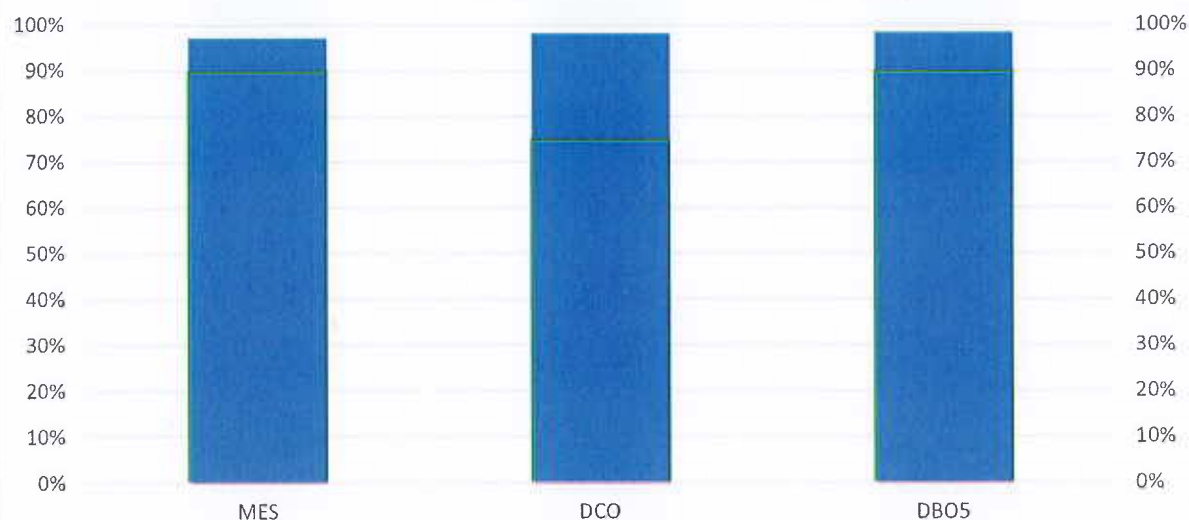
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	110	3	97%	90	2
DCO	563	10	98%	459	8
DBO5	250	4	98%	204	3
NTK					
Pt					

Concentration en sortie de station le 09.10.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 09.10.2019 (%)



Analyses du 04.11.2019

Débit = 2840 m³/j < **3109 m³/j** < 3880 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations

Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	68	2	97%	211	6
DCO	179	7	96%	557	22
DBO5	59	3	95%	183	9
NTK					
Pt					

Concentration en sortie de station le 04.11.2019 (mg/L)



Analyses du 02.12.2019

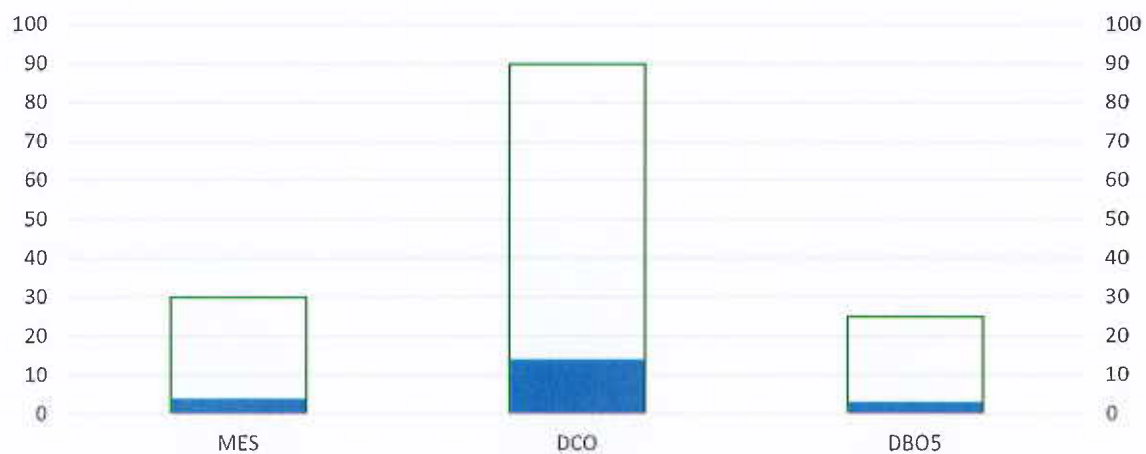
Débit 1940 m³/j < **2089 m³/j** < 2840 m³/j

Respect des exigences réglementaires en concentrations OU rendements

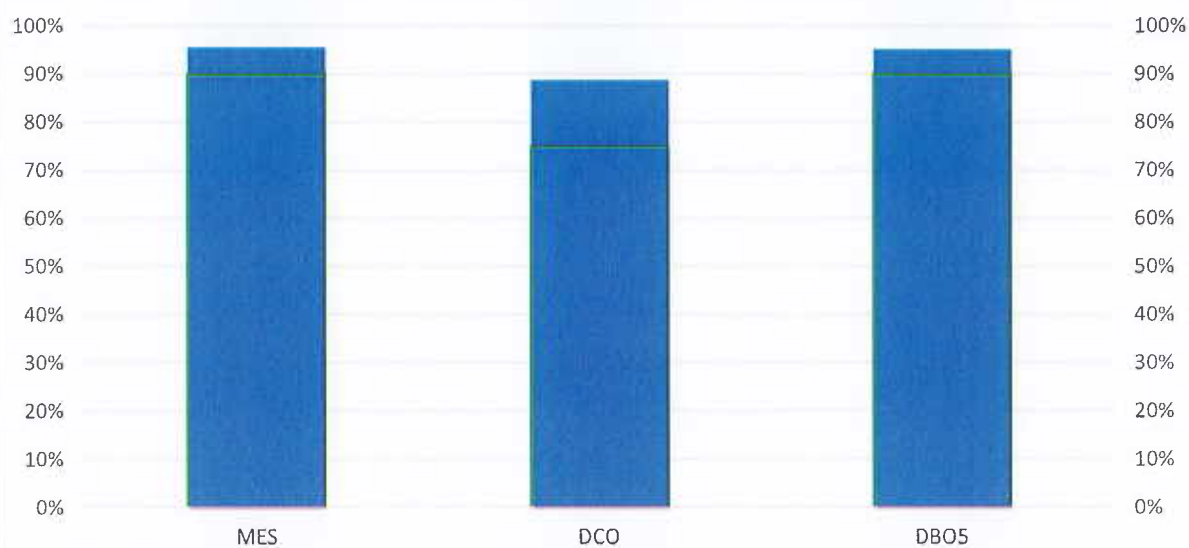
Les résultats pour tous les paramètres analysés sont largement au-dessus des exigences réglementaires à la fois en rendement et en concentration.

Paramètres	Concentration entrée (mg/L)	Concentration sortie (mg/L)	Rendement (%)	Charges entrée (Kg/j)	Charges sortie (Kg/j)
MES	92	4	96%	228	10
DCO	125	14	89%	310	35
DBO5	62	3	95%	154	7
NTK					
Pt					

Concentration en sortie de station le 02.12.2019 (mg/L)



Rendement de la station le 02.12.2019 (%)



C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

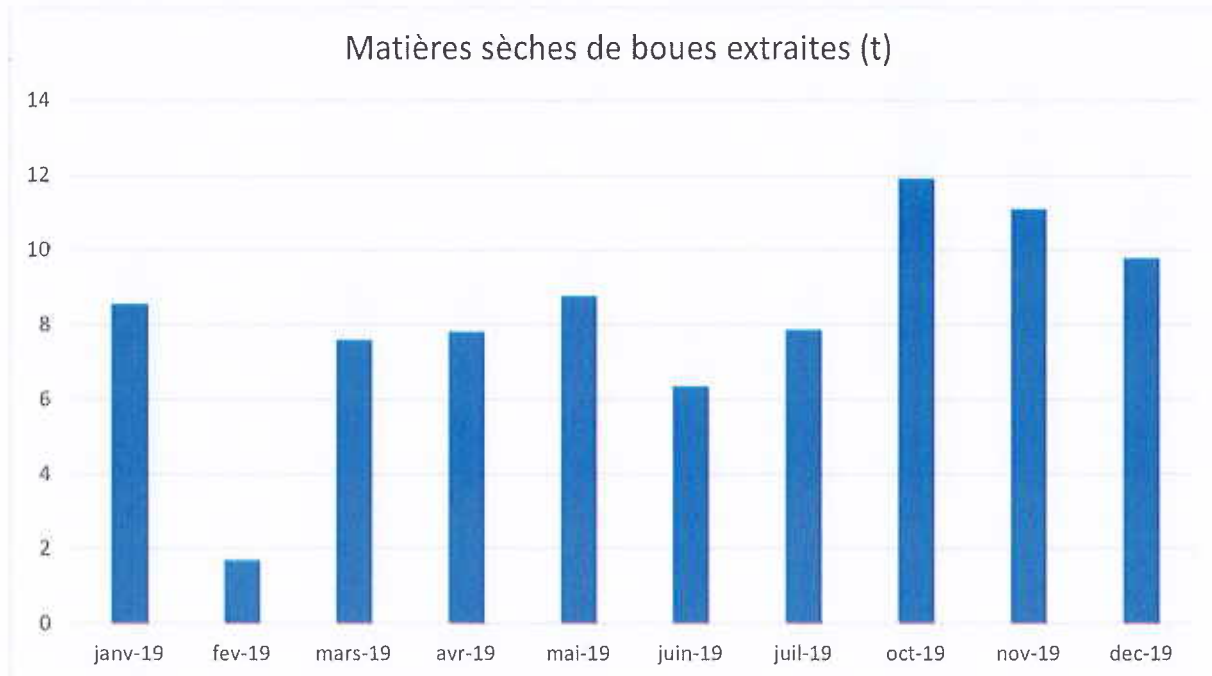
C.3.1 – Les boues :

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

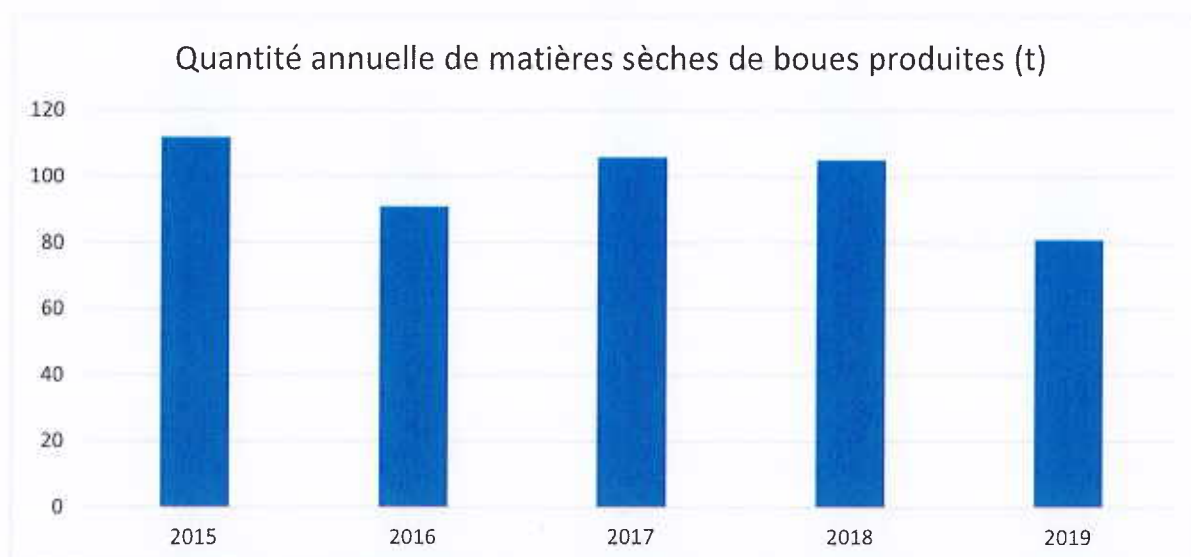
Boues		Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		547,22 t	81,384 t
Boues apportées (point S5)			
Boues évacuées (points S6 et S17)		200 t	

- Répartition de la quantité annuelles de boues produites et son évolution (point A6) :

En 2019, la quantité annuelle de matières sèches de boues produites s'est élevée à 81 tonnes réparties comme suit :



Sur les 5 dernières années, la quantité annuelle de matières sèche de boues produites varie entre 81 tonnes en 2019 et 112 tonnes en 2015.



- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Les boues ont présenté une concentration élevée en cadmium, rendant impossible leur valorisation. La commune travaille actuellement à la résolution de la problématique cadmium.

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole			
Usine d'incinération			
Décharge	119 t		Evacuation vers le CET de Blaringhem (59) : - 30,04 t le 11.09 - 28,86 t le 16.09 - 30,98 t le 17.09 - 29.14 t le 18.09 Boues mélangées avec débris végétaux pour pouvoir être traitées.
Valorisation industrielle			
Compostage « Produit »			
Compostage « Déchet »	84,5 t		50 tonnes évacuées les 21 et 22 mars, et 34,5 tonnes évacuées le 10 septembre vers la plateforme de compostage de Vannecourt.
Station de traitement des eaux usées			
Transit			
Centre de séchage (hors STEU)			
Unité de traitement de sous-produits (hors STEU)			
Unité de méthanisation (hors STEU)			

C.3.2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	1020 litres	Evacuation avec les ordures ménagères
Sables (S10)	1600 kg	Evacuation avec les ordures ménagères
Huiles / Graisses (S9)	6 m3	Unité spécialisée (incinération)
Autres	/	/

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Sables	/	/
Huiles / Graisses (S7)	/	/
Autres	/	/

C.3.2 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

- Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	52 m3	/	Fosses septiques
Matières de curage (point S13)	30 m3	/	Curage réseau

C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

C.4.1 – Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	148 942

C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale ; préciser l'unité)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Sels de fer	3 m3	/
Sels d'aluminium	/	/
Chaux	/	/
Polymères	/	600 kg

C.4.3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m3)	/
-------------------------------	---

C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

Les faits marquants de l'année 2019 sur le système de traitement sont les suivants :

- Février : panne contacteur serre solaire,
- Février : changement de la roue meneuse du scarificateur,
- Février : repose des 3 pompes de recirculation
- Juin : réparation des toiles de la grille d'épaississement direct des boues
- Juillet : incident sur la sonde à oxygène,
- Juillet : panne grille d'épaississement direct des boues (chaîne d'entraînement des racleurs)

C.5.2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Sans objet.

C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mgN/l)	Concentration (mgN/l)	Concentration (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
Ensemble des mesures	Débit journalier de référence (m3/j)		1940													
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		6800													
	Nombre réglementaire de mesures par an d'après arrêté d'autorisation n°2002-DDAF/3-002.															
	Nombre de mesures réalisées	12	12	12	12	4	4	0	0	4	4	0	0	0	4	4
Conditions normales d'exploitation (*)	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	12	12	12	12	12	12	0	0	5	5	5	5	5	5	5
	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	97	3,3	94	15,2	97	3,1	/	/	97	1,0	0,5	0,1	4,1	68	2,8
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	9	9	9	9	9	9	0	0	5	5	5	5	5	5	5
	Valeur réductrice d'après arrêté d'autorisation n°2002-DDAF/3-002.	97	3,3	95	16,1	97	3,1	/	/	97	1,0	0,5	0,1	4,1	68	2,8
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	90	30	75	90	90	25	70	15	75	10	/	/	/	85	2
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	0	0	0	0	0	0	/	/	0	0	/	/	/	3	3
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



C.7 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Un contrat de maintenance annuel est conclu avec la société Endresse+Hauser pour le contrôle des débitmètres et préleveurs automatiques

Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Conclusions des vérifications réalisées par un organisme extérieur dans le cadre du service d'assistance technique des exploitants de stations d'épuration.

Visite du 19.06.2019

Les canaux de mesures et débitmètres sont conformes aux normes en vigueur et permettent de mesurer correctement les débits. Le positionnement des sondes US n'est pas parfaitement en phase avec les données du constructeur, mais cohérentes avec les débits traités.

Il est conseillé d'installer en sortie station le même débitmètre qu'en entrée (changé récemment). En effet, le dispositif de sortie "FMU 860" ne permet qu'une calibration en "point par point", moins précis que l'intégration d'une formule pour les canaux ISMA type exponentiel taille V en place.

Les échantillonneurs sont correctement implantés. Les préleveurs ont bien fonctionné au cours de cette mesure, avec un asservissement au débit adapté aux conditions rencontrées (1 prélèvement pour 5 m3 comptabilisés).

La vitesse d'aspiration s'est légèrement améliorée suite au remplacement du tuyau de prélèvement en entrée de station, mais est tout juste conforme (à surveiller régulièrement). En revanche, la vitesse d'aspiration est insuffisante en sortie et nécessitera au minimum un remplacement du tuyau (réduction de diamètre).

Le remplacement des flacons par des nouveaux d'un volume supérieur (50 litres) pourrait être envisagé.

C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Points forts :

- Bonnes performances épuratoires sur les pollutions particulières et carbonées ;
- Surverses peu fréquentes, bon fonctionnement du bassin de pollution ;
- Gestion quotidienne par les services techniques ;
- Assistance technique du SATESE à raison de 5 visites par an (3 visites renforcées et 2 visites simples) ;

Points sensibles :

- Divergences des débits mesurés en entrée et en sortie du fait des différents matériels en place (débit sortant systématiquement supérieur au débit entrant),
- Valorisation des boues d'épuration limitée par la présence de Cadmium,
- Rendement épuratoire sur le traitement du phosphore parfois inférieurs aux valeurs réglementaires,

Programme d'amélioration :

- Remplacer le débitmètre de sortie avec le même modèle qu'en entrée de la station,
- Rechercher les sources de pollution au cadmium pour réduire les rejets dans le réseau collectif,
- Améliorer l'injection de réactif (chlorure ferrique) afin d'abattre plus efficacement les teneurs en phosphore

En outre, dans un souci d'amélioration de son système d'assainissement, la commune de DIEUZE mène actuellement une étude diagnostique globale sur l'ensemble de l'agglomération d'assainissement, et met à jour son zonage d'assainissement.